



RAPPORT ANNUEL 2023

Commission de services régionaux
Chaleur





CONTENU DU RAPPORT ANNUEL

2

**MOT DU
PRÉSIDENT**

.....

7

URBANISME

.....

32

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

.....

41

SÉCURITÉ PUBLIQUE

3

**RAPPORT DE
LA CHEF DE
DIRECTION**

.....

13

**GESTION DES
DÉCHETS SOLIDES**

.....

36

**DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE**

.....

42

**PARTAGE DES
COÛTS DES
INFRASTRUCTURES
RÉCRÉATIVES**

4

**ÉQUIPE
CORPORATIVE**

.....

26

**PROMOTION
TOURISTIQUE**

.....

40

**TRANSPORT EN
COMMUN**

.....

43

**ÉTATS
FINANCIERS**



MOT DU PRÉSIDENT

Conformément à la Loi sur la prestation des services régionaux, je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel de la CSRC qui fait état de ses réalisations au cours de l'année 2023.

C'est avec une grande fierté que je vous adresse ce message en tant que Président de la commission de services régionaux Chaleur (CSRC). Cette année marque une période de changements significatifs et d'opportunités renouvelées pour notre région, en grande partie grâce au nouveau mandat provincial des commissions de services régionaux.

Malgré les défis qui se sont dressés sur notre route, nous avons su rallier nos efforts et surmonter chacun d'eux avec brio. Je tiens ainsi à remercier tout le personnel de la CSRC, les municipalités, de même que l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur soutien continu et leur engagement indéfectible. C'est indéniablement grâce à votre participation active et votre grande collaboration que nous pouvons paver notre voie vers le succès et réaliser de grands progrès.

En terminant, je souhaite souligner l'importance de notre mission commune : bâtir une région Chaleur où il fait bon vivre, travailler et prospérer. Merci pour votre confiance et l'engouement que vous portez envers notre belle région.



Daniel Guitard
PRÉSIDENT



RAPPORT DE LA CHEF DE DIRECTION

Cette année a été marquée par une transformation significative avec l'ajout de nouveaux services qui reflètent notre engagement à mieux servir notre région. Le nouveau mandat provincial des Commissions de services régionaux nous a permis d'élargir notre champ d'action et de répondre plus efficacement aux besoins de nos communautés.

La réforme sur la gouvernance locale exigera dorénavant aux CSR d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie régionale accompagnée d'un plan de mise en œuvre. À cet effet, la CSRC a entrepris cet exercice par une série de consultations auprès des membres du CA et de ses partenaires régionaux. Le plan final fut adopté par le CA dans le cadre d'une réunion publique tenue le 16 août 2023. Celui-ci orientera les mandats de la CSRC pour les cinq (5) prochaines années. À noter que ce plan est disponible sur le site Web de l'organisation.

Parmi les nouveaux services, je pense notamment aux secteurs du développement économique et du tourisme qui occupent désormais une place centrale dans nos opérations. Nous avons désormais les moyens d'encourager l'entrepreneuriat local, de promouvoir la région Chaleur comme destination de choix et de stimuler une croissance économique durable.

Le développement communautaire est un autre domaine clé où nous avons intensifié nos efforts. En travaillant de concert avec les résidents et les organisations locales, nous visons à renforcer le tissu social de nos communautés, à améliorer la qualité de vie et à favoriser l'inclusion. Nos initiatives en développement communautaire sont conçues pour être participatives, permettant à chacun de contribuer à la construction d'une région plus cohésive et résiliente. Ces ajouts et ces améliorations ne seraient pas possibles sans l'engagement et la collaboration de tous les membres de notre communauté. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à nos partenaires, aux membres du conseil, et à tous les employés de la CSRC pour leur dévouement et leur travail acharné. Ensemble, nous faisons de la région Chaleur un endroit où il fait bon vivre, travailler et visiter. Merci pour votre confiance et votre soutien continu.

Jocelyne Hachey
CHEF DE DIRECTION



MANDAT

La CSRC assure désormais un leadership régional dans les domaines suivants :

- Promotion du tourisme;
- Développement économique;
- Développement communautaire;
- Transport en commun et transport communautaire;
- Partage des coûts des infrastructures récréatives;
- Création d'un comité de sécurité publique :
 - Services de police;
 - Protection contre les incendies;
 - Planification des mesures d'urgence;

La CSRC a aussi le mandat d'offrir les :

- Services de déchets solides
- Services d'urbanisme au District rural Chaleur

ÉQUIPE CORPORATIVE



Le bureau de la direction générale est composé des trois employés suivants :

- **Jocelyne Hachey**, chef de direction
- **Jennifer Pitre**, secrétaire du conseil d'administration
- **Thomas Lizotte**, directeur des communications

COMMUNICATIONS

Amélioration de l'image de marque

En 2023, la Commission de services régionaux Chaleur (CSRC) a entrepris des actions significatives pour améliorer son image de marque et renforcer ses communications. Dans cette optique, elle a recruté un directeur des communications qui s'est chargé de développer et d'appliquer une *Politique de communication* complète et intégrée. Par le biais de celle-ci, le Service des communications de la CSRC est né.

Ce nouveau Service a lancé plusieurs projets ambitieux en 2023. Parmi ceux-ci, nous trouvons notamment la refonte complète du site Web actuel de la CSRC (en cours). Celui-ci a été revu en profondeur de manière à être plus intuitif et accessible aux communautés. Son lancement officiel est prévu pour la fin de l'année 2024.

Le Service a aussi déployé maints efforts pour augmenter de manière significative sa présence sur les médias sociaux. Ces efforts incluent l'implantation de différentes campagnes de marketing, telle que l'initiative « Viens voir, Line! » qui promeut le Service d'urbanisme de l'organisation de manière humoristique. L'objectif est d'inciter les citoyens à obtenir les exigences recommandées de la CSRC avant d'entamer leurs travaux de construction de manière à être conformes aux normes et codes municipaux en vigueur.

De plus, afin de répondre au nouveau mandat communautaire de la CSRC, plusieurs concours ont été lancés dans le but d'engager la population davantage au sein de l'organisation tout en faisant la promotion de produits locaux. À cet égard, les prix utilisés pour les concours de la CSRC proviennent tous d'entreprises de la région Chaleur.



UNE COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE EFFICACE ET TRANSPARENTE

- **Sur le plan interne**, le Service des communications de la CSRC a veillé à l'implantation d'une infolettre officielle, intitulée « Le Trait d'union ». Celle-ci est distribuée par courriel chaque mois et vise à informer les employés de même que l'ensemble des communautés membres de la CSRC de toutes les nouvelles et développements attribuables à l'organisation. Cette méthode de communication assure ainsi une transparence organisationnelle et la valorisation du personnel par l'inclusivité.
- **Après chaque réunion publique du conseil**, un courriel résumant les faits saillants de la réunion est envoyé à tous les médias, à tout le personnel et aux communautés membres de la CSRC. Cette pratique vise à garantir que tous les partenaires et parties prenantes soient informés des décisions et des initiatives en cours.
- **Le Service des communications** a aussi assuré l'intégration de gabarits professionnels à l'ensemble des services de la CSRC pour l'envoi de lettres officielles, communiqués de presse, invitations aux médias, etc.
- **Les cartes d'affaires du personnel** ont aussi été améliorées. Celles-ci arborent désormais un look plus moderne de même qu'un code QR qui dirige l'utilisateur directement au site de la CSRC.

GOVERNANCE ET ADMINISTRATION

La CSRC est composée des maires et conseillers de trois municipalités (Bathurst, Belle-Baie, Belledune) et représentants du District rural Chaleur (DRC).

Au cours de l'année 2023, la CSRC a tenu 14 réunions publiques. Les ordres du jour et les procès-verbaux de ces réunions se retrouvent sur le site Internet de la CSRC : www.csrchaleur.ca.

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

Membres	Présences	Absences
Daniel Guitard Maire de Belle-Baie	11	3
Charles Doucet Conseiller pour Belle-Baie	14	0
Kim Chamberlain Mairesse de Bathurst	13	1
Penny Anderson Conseillère pour Bathurst	12	2
Paul Arseneault Maire de Belledune	14	0
Cynthia Robinson Conseillère pour Belledune	10	4
Nathalie Paulin DRC	11	3
Laura McNulty DRC	14	0
Joel Olivier Sub. pour Belle-Baie	1	13
Darryl Branch Sub. pour Bathurst	1	13
Jean-Guy Grant Sub. pour Belle-Baie	1	13
Donald Duclos Sub. DRC	2	12
Kristie Carrier Sub. pour Belledune	1	13

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le bureau de direction était composé des membres suivants :

Membres	Présences	Absences
Maire Daniel Guitard Président	1	0
Mairesse Kim Chamberlain Vice-présidente	1	0
Maire Paul Arseneault Troisième directeur	1	0

Les membres se sont réunis une fois, soit le 21 février 2023, pour discuter des sujets suivants :

- Révision de la politique d'achat;
- Révision d'une demande d'appels d'offres pour les travaux généraux au site d'enfouissement Red Pine
- Comité de surveillance Red Pine

Comité de soutien et de surveillance

Le comité de soutien et de surveillance s'est réuni 2 fois en 2023. La première fois visait à réviser les états financiers audités de 2022 (le 10 mai) et la deuxième fois a servi à réviser le budget 2024 (le 18 septembre).

Le comité est composé des membres suivants :

Membres	Présences	Absences
Sonia Gauvin Trésorière pour la Ville de Bathurst, présidente du comité	2	0
Landon Lee Directeur général pour le Village de Belledune	2	0
Denis Bujold Gestionnaire des districts ruraux	2	0
Todd Pettigrew Directeur général, Bathurst	2	0
Rémi Doucet Trésorier pour la Ville de Belle-Baie	2	0
Paolo Fongémie Directeur général pour la Ville de Belle-Baie	2	0





SERVICE D'URBANISME

Le Service d'urbanisme a pour mandat d'effectuer un grand nombre de tâches découlant de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur le Code du bâtiment. Chaque année, les documents d'urbanisme sont amendés afin de permettre des aménagements non prévus ou non conformes. En 2023, le Service d'urbanisme a travaillé sur 16 nouveaux projets d'amendements ou de rezonage, soient 14 dans Belle-Baie et deux (2) dans Belledune.

Avant de remettre un permis de construction, les inspecteurs doivent réviser les plans et s'assurer que les projets sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur de même qu'aux normes prescrites par le Code national du bâtiment. Une fois le permis remis, les inspecteurs doivent effectuer un certain nombre d'inspections afin d'assurer la conformité des travaux.

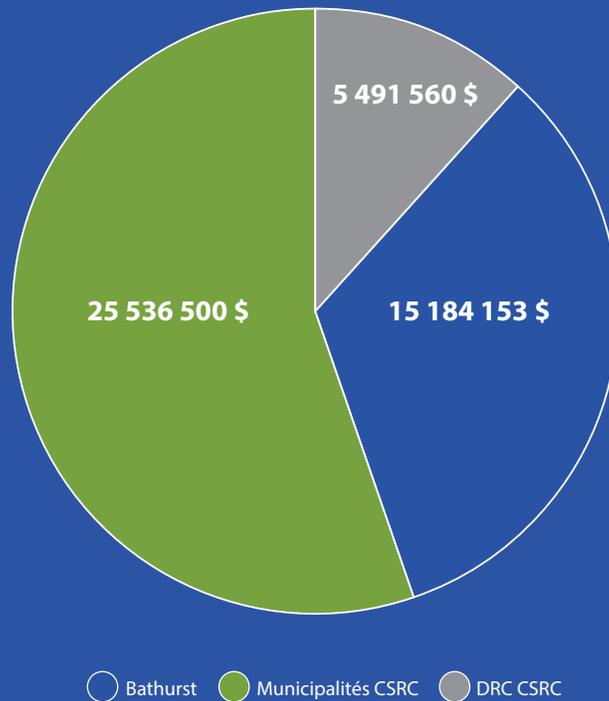
En 2023, 854 dossiers d'inspection ont été fermés. Les inspecteurs de la CSRC sont tous membres de « The New Brunswick Building Officials Association (NBBOA) ». Trois (3) inspecteurs ont une certification de niveau 3.

En 2023, le Service d'urbanisme a remis 335 permis de construction pour une valeur totale de 31 millions de dollars, dont 25,5 millions de dollars dans les municipalités et 5,4 millions de dollars dans les régions non incorporées. Le nombre de permis remis a diminué de 28,8 % par rapport à l'année précédente, ce qui est dû en partie aux modifications des limites du territoire de la CSRC occasionné par la réforme municipale. Pour ce qui est de la valeur des travaux de construction, elle est similaire à l'année précédente.

Permis de construction



Valeur totale des permis de construction 2023



ANCIENS DISTRICTS DE SERVICES LOCAUX (DSL)

Voici la liste des anciens districts de services locaux (DSL) qui ne font plus partie du territoire de la CSRC en 2023 en raison de la nouvelle amalgamation. Ce changement représente une perte d'environ 200 M\$:

- Tétagouche Nord
- Paroisse de Bathurst - Portion de la route 180
- Paroisse de Bathurst - Chemin Miramichi, jusqu'à Bass River
- Big River, jusqu'à la voie ferrée
- Saint-Sauveur

Rapport de construction des municipalités

Secteur	Belle-Baie		Belledune		Total	
	No	Valeur	No	Valeur	No	Valeur
Log. mobiles & récréatifs	18	800,500 \$	3	156,000 \$	21	956,500 \$
Résidentiel-uni et bi	93	10,476,200 \$	3	230,000 \$	96	10,706,200 \$
Résidentiel-multi	14	3,978,000 \$	0	- \$	14	3,978,000 \$
Commercial	11	493,000 \$	1	20,000 \$	12	513,000 \$
Industriel	5	495,000 \$	2	6,362,000 \$	7	6,857,000 \$
Institutionnel	2	80,000 \$	0	- \$	2	180,000 \$
Divers & Accessoires	125	2,319,800 \$	2	26,000 \$	127	2,345,800 \$
Total	268	18,742,500 \$	11	6,794,000 \$	279	25,536,500 \$

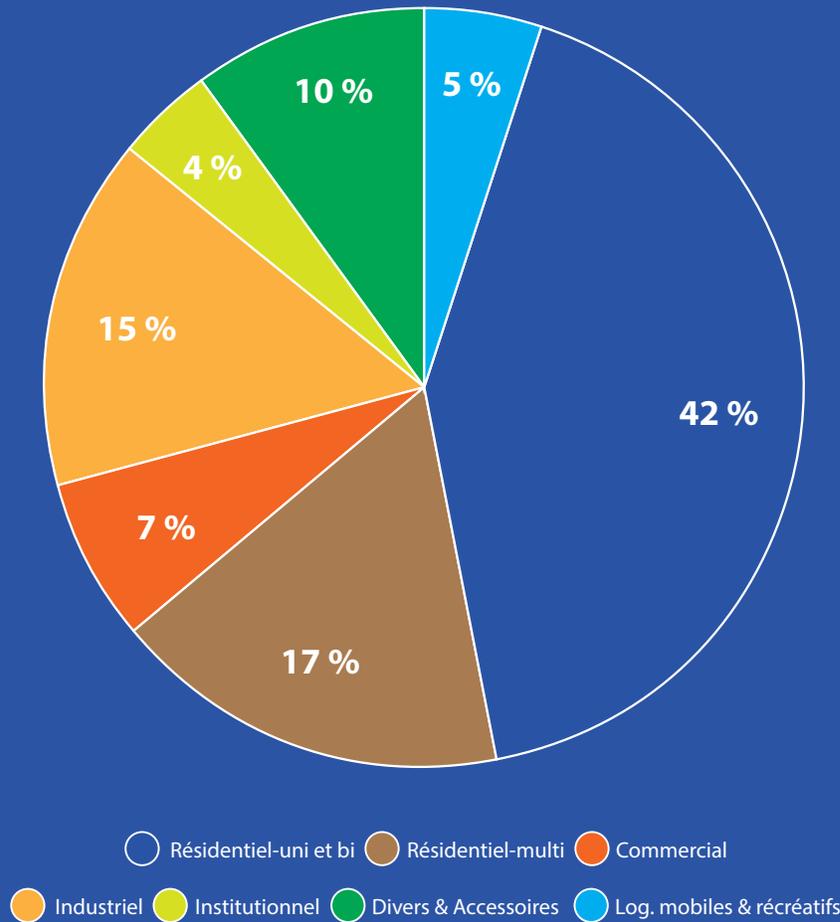
Rapport de construction – District rural Chaleur (DRC)

La municipalité de Belle-Baie a enregistré 22 nouvelles habitations à logement unique ainsi que 12 nouvelles habitations à logements multiples. Après avoir vu un certain déclin entre 2012 et 2015, le nombre de nouvelles unités de logement créées dans le cadre de nouvelles constructions, de travaux de rénovation ou d'agrandissement est à la hausse depuis 2016. Afin de donner une image plus représentative de l'activité de construction sur l'ensemble du territoire desservi par la CSRC, les données de construction du Service d'urbanisme de la CSRC ont été combinées avec celles de la ville de Bathurst. En tout et partout, 648 permis ont été remis sur l'ensemble du territoire, pour une valeur totale se chiffrant à 46,2 millions de dollars.

Rapport de construction cumulative

Secteur	Bathurst (v)		Belle-Baie		Belledune		DRC		Total	
	No	Valeur	No	Valeur	No	Valeur	No	Valeur	No	Valeur
Log. mobiles & récréatifs	7	737,371 \$	18	800,500 \$	3	156,000 \$	8	712,600 \$	36	2,406,471 \$
Résidentiel-uni et bi	89	5,509,795 \$	93	10,476,200 \$	3	230,000 \$	23	2,953,500 \$	208	19,169,495 \$
Résidentiel-multi	14	3,990,032 \$	14	3,978,000 \$	0	- \$	1	30,000 \$	29	7,998,032 \$
Commercial	36	2,752,412 \$	11	493,000 \$	1	20,000 \$	0	- \$	48	3,265,412 \$
Industriel	1	125,000 \$	5	495,000 \$	2	6,362,000 \$	0	- \$	8	6,982,000 \$
Institutionnel	4	397,162 \$	2	180,000 \$	0	- \$	3	1,300,000 \$	9	1,877,162 \$
Divers & accessoires	162	1,672,381 \$	125	2,319,800 \$	2	26,000 \$	21	495,460 \$	310	4,513,641 \$
Total	313	15,184,153 \$	268	18,742,500 \$	11	6,794,000 \$	56	5,491,560 \$	648	46,212,213 \$

Permis de construction par type



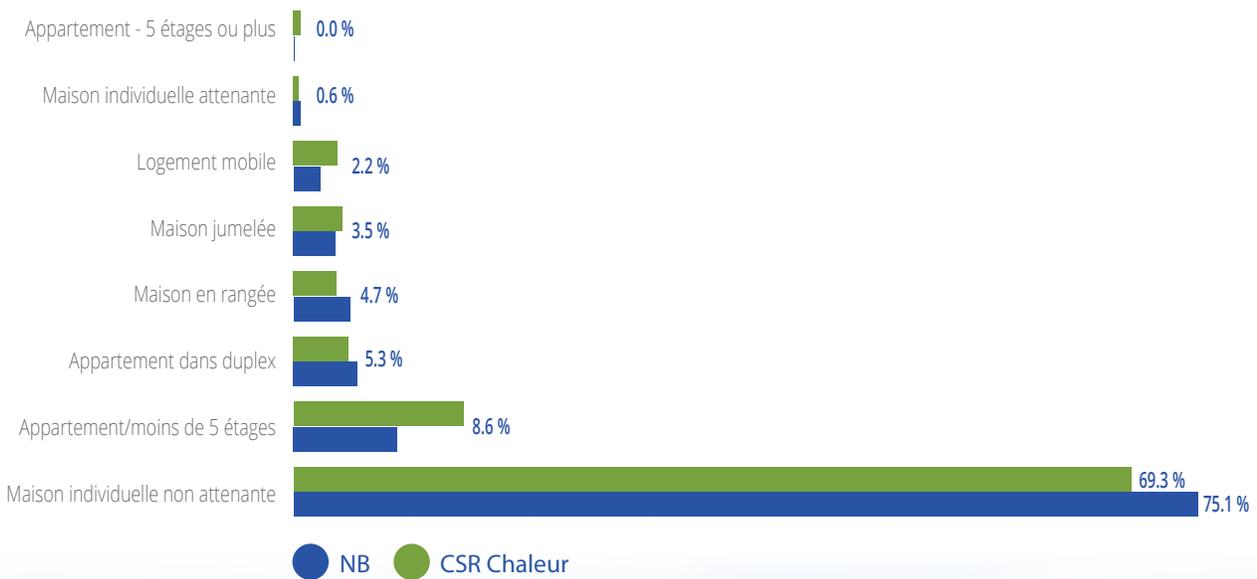
C'est dans le secteur « résidentiel » comprenant les habitations à une et deux unités de logement que les investissements sont les plus nombreux, suivi des secteurs « résidentiel-multi » et « industriel ».

Le Service d'urbanisme a approuvé 32 plans de lotissement en 2023, créant ainsi 37 lots à bâtir et dix (10) parcelles. Le Service d'urbanisme a également approuvé plusieurs actes de transfert, droit de passage, servitudes et plans d'arpentage.

Le parc de logements dans la région Chaleur est très majoritairement composé de maisons individuelles isolées (non attenantes). À l'inverse, la proportion d'appartements dans les habitations multifamiliales est plus faible que la moyenne provinciale.

Le pourcentage de logements mis en location est aussi plus faible que la moyenne provinciale. Ainsi, 77 % des unités de logement dans la région Chaleur sont occupées par leur propriétaire, comparativement à 74,4 % à l'échelle provinciale.

Permis de construction par catégorie



Comité consultatif régional en matière d'urbanisme (CCRU)

Le Comité consultatif régional en matière d'urbanisme (CCRU) est constitué de 9 membres, tous citoyens non élus. La municipalité de Belle-Baie y est représentée par 4 citoyens, Belledune par 2, et le District rural Chaleur (DRC) par 3. Chaque membre peut exercer jusqu'à 2 mandats de 4 ans chacun. Ces mandats sont décalés afin d'assurer une continuité et la présence de membres expérimentés au sein du Comité.

Le Comité a pour principale responsabilité d'étudier les demandes de dérogation aux normes de zonage et de lotissement en vigueur. Il doit également émettre des avis sur tout projet d'adoption ou de modification d'un plan rural. De plus, le Comité dispose de certains pouvoirs en matière de permis temporaires et d'approbation des accès privés et des rues publiques.

Le Comité est présidé par M. Georges Daley, tandis que M. Alain Guitard occupe la vice-présidence.

Comité consultatif régional en matière d'urbanisme, 2023

Membres	Représentants	Présences	Fin du Mandat (mars, avril...)
Alain Gauvin	Belle-Baie	6 sur 9	2027
Alain Guitard	Belle-Baie	9 sur 9	2026
Mario Comeau	Belle-Baie	8 sur 9	2026
Daniel Roy	Belle-Baie	9 sur 9	2027
Ginette Card	Belledune	9 sur 9	2026
Susan Furlotte	Belledune	9 sur 9	2027
David Lebreton (terminé en juin 2023)	DRC	2 sur 3	2026
Jean-Claude Friolet (depuis octobre 2023)	DRC	2 sur 3	2026
George Daley	DRC	8 sur 9	2027

En principe, le Comité se rencontre le deuxième mardi de chaque mois, à moins qu'aucune demande ne justifie la tenue d'une réunion. Le Comité a tenu neuf (9) réunions en 2023, au cours desquelles ont été étudiés 16 projets d'amendements à un plan rural, afin d'émettre un avis aux autorités municipales ou provinciales concernées. Le Comité a également étudié 18 demandes de dérogation à un plan rural. En tout et partout, le Comité a étudié 42 demandes :

Décisions du Comité consultatif régional en matière d'urbanisme (CCRU) 2023

	Accès privé, emplacement d'une rue publique	Avis sur projet de rezonage ou adoption d'un arrêté	Usage conditionnel	Approbation (permis) temporaire	Usage non conforme	Dérogations à un arrêté de zonage ou lotissement	Total
Municipalité							
Belledune	0	2	0	0	0	0	2
Belle-Baie	1	14	0	6	0	16	37
Paroisse							
DRC Chaleur	1	0	0	0	0	2	3
Total	2	16	0	6	0	18	42



GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

SERVICES OFFERTS

La gestion des déchets solides de la CSRC propose une gamme complète de services de gestion des déchets, tant résidentiels que commerciaux, à travers la région. Elle opère dans le cadre d'un programme intégré de collecte et de recyclage des déchets, garantissant un traitement efficace et respectueux de l'environnement.

Parmi ses installations, elle exploite un site d'enfouissement technique où les lixiviats et les gaz d'enfouissement sont traités de manière sécurisée. Elle dispose également d'un dépôt sur place pour les déchets ménagers dangereux (DMD), ainsi que d'une unité mobile dédiée à la collecte des DMD et des déchets électroniques. Elle possède aussi une zone spécialement aménagée pour les déchets de construction et de démolition (C&D).

Depuis 1995, le site d'enfouissement Red Pine fournit aussi des services d'élimination des déchets aux régions du Restigouche, de la Péninsule acadienne et du Grand Miramichi. Ce site joue un rôle crucial dans la gestion durable des déchets pour ces communautés.

En 2017, la Commission de services régionaux du Grand Miramichi (CSRGM) a rejoint le programme de recyclage de la CSRC, renforçant ainsi notre engagement commun envers la réduction des déchets et la protection de l'environnement. Grâce à cette collaboration, elle a pu améliorer son efficacité et offrir des solutions de gestion des déchets encore plus robustes à ses citoyens.

COMITÉ TECHNIQUE

Le Service de gestion des déchets solides de la CSRC bénéficie des avis et conseils de son comité technique et de surveillance environnementale, qui se réunit habituellement quatre (4) fois par an. Ce comité joue un rôle essentiel de surveillance auprès de la direction du service de gestion des déchets solides, en se concentrant sur les opérations techniques du site ainsi que sur les projets proposés au site d'enfouissement Red Pine.

En outre, le comité est chargé d'identifier, le cas échéant, tout impact environnemental potentiel lié aux activités du site. En 2023, le comité s'est réuni trois (3) fois pour étudier les sujets suivants :

- Travaux d'infrastructure 2023
- Mise à jour sur le nouveau programme de surveillance
- Examen de la procédure d'échantillonnage d'eau (Pollu-Tech)
- Examen du rapport de surveillance triennal
- Révision des travaux d'infrastructure pour 2024

En 2023, le comité était composé des membres suivants :

Membres et leurs présences :

Membres	Présences	Absences
Paul Arseneault Maire de Belledune	3	0
Paul Fournier Représentante du public	3	0
Jean-Claude Friolet Représentant de la communauté d'Allardville	3	0
Éric Gauvin Représentant de la communauté d'Allardville	3	0
Susan Motty Représentante de la Première Nation Pabineau	0	3
Jean-Charles Robichaud Représentant de la communauté d'Allardville	3	0



PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2023 (NOUVEAUX ET EN COURS)



CONSTRUCTION DE LA CELLULE NO 15 AU SITE D'ENFOUISSEMENT À ALLARDVILLE



PROLONGEMENT DE LA CONDUITE ÉMISSAIRE DE BIOGAZ



RÉPARATION DE FUITES DANS LE SYSTÈME D'EXTRACTION DU BIOGAZ



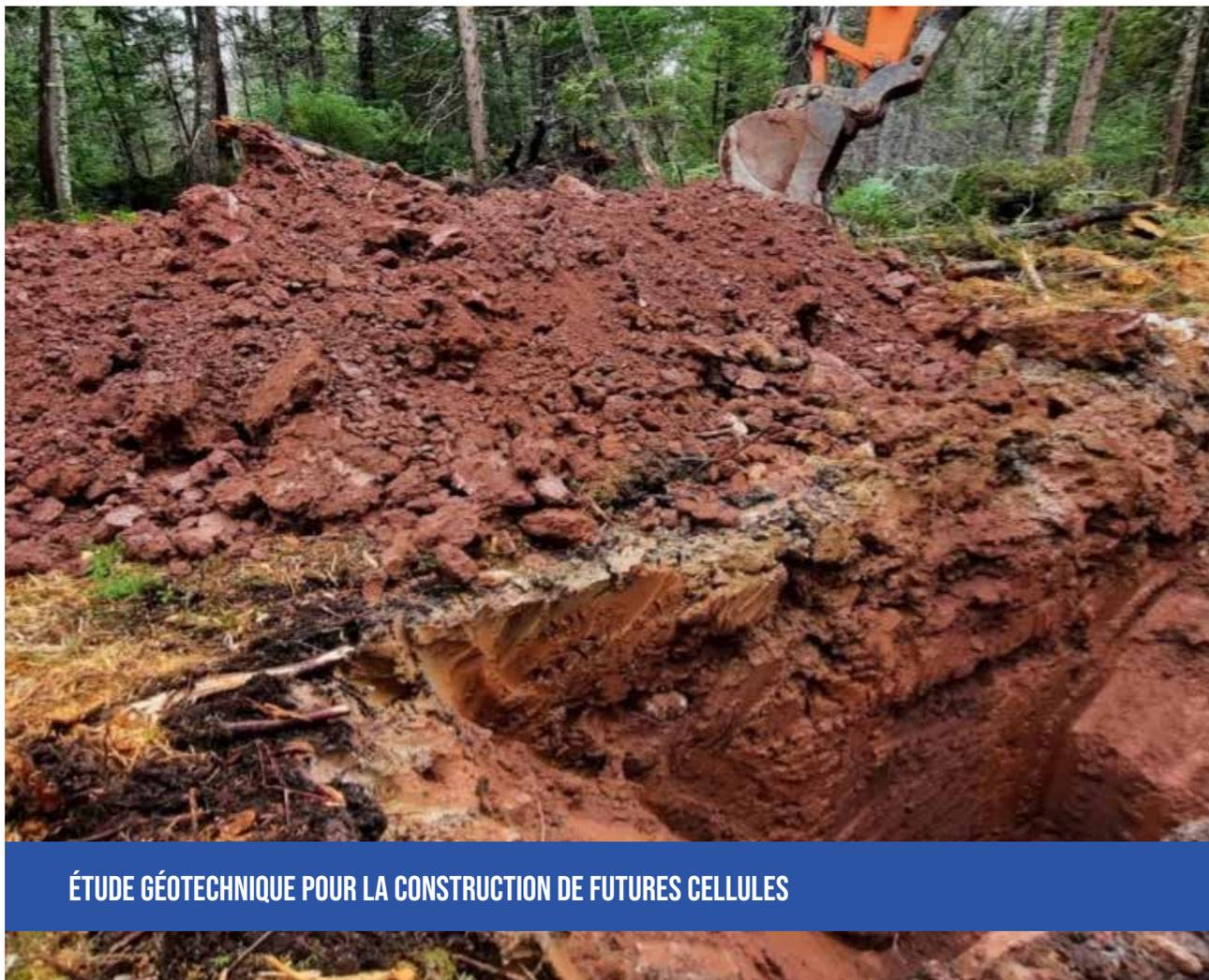
RÉPARATION DE LA GÉOMEMBRANE AU BASSIN D'URGENCE

AUTRES PROJETS D'AMÉLIORATION

Étude géotechnique pour la construction de futures cellules :

Une étude du sol pour établir une nouvelle source d'argile qui servira à la construction de futures cellules.

Le projet a été divisé en deux (2) phases. La phase 1 impliquait la réalisation d'une série de fossés d'essais pour vérifier si une source d'argile était présente, et la phase 2 servait à déterminer l'étendue complète de la source d'argile.



ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE FUTURES CELLULES

Mise en œuvre du programme de surveillance de la qualité des eaux (souterraine et de surface) :

Le programme a été divisé en trois (3) phases et la phase 1 a été achevée en 2023. La phase 1 comprenait l'instauration des nouveaux paramètres d'échantillonnage et des stations d'échantillonnage révisées des eaux de surface et des drains souterrains supplémentaires au programme de surveillance. De plus, elle a assuré l'installation de six (6) nouveaux puits, peu profonds et intermédiaires, à trois (3) emplacements sur le site de gestion des déchets solides.

Enfouissement technique

La majorité des opérations de gestion des déchets solides sont reliées à l'enfouissement, qui représente plus de 85 % des activités de la CSRC.

REVENUS ET STATISTIQUES SUR LES QUANTITÉS DE DÉCHETS GÉRÉS AU SITE D'ENFOUISSEMENT – 2023

En 2023, la quantité totale de déchets reçus sur le site s'élevait à 81 386 tonnes métriques (tm), marquant une légère augmentation de 0,64 % par rapport à 2022 (80 875 tm). Parmi ces déchets, 21 052 tm provenaient de la région Chaleur. Les quantités provenant du Grand Miramichi, de la Péninsule acadienne et du Restigouche ont totalisé 60 334 tm.

Les déchets de construction et de démolition (C&D) ont atteint 9 299 tm en 2023, contre 8 613 tm en 2022. Sur ce total, 3 965 tm provenaient de la région Chaleur. De plus, 1 246 tm de boues d'égout, en provenance de l'usine de traitement des eaux d'égout de la ville de Bathurst, ont été traitées, comparativement à 1 140 tm en 2022.

En résumé, pour l'année 2023, les opérateurs du site d'enfouissement ont reçu et géré un total de 91 931 tm de déchets, ce qui représente une augmentation de 1 303 tm ou 1,44 % par rapport à 2022. Les revenus totaux générés par l'enfouissement et la gestion des déchets solides se sont élevés à 6 111 285 \$.

TONNAGE RÉGION	2023 Tonnes métriques	2022 Tonnes métriques	2021 Tonnes métriques	2020 Tonnes métriques
Chaleur – Déchets ordinaires	21 052 tm	20 484 tm	19 790 tm	18 430 tm
CSRPA	25 544 tm	25 597 tm	26 013 tm	24 711 tm
CSR Restigouche	13 460 tm	13 417 tm	14 257 tm	14 256 tm
CSR Grand Miramichi	21 330 tm	21 377 tm	21 354 tm	19 931 tm
C&D	9 299 tm	8 613 tm	9 817 tm	11 596 tm
Boues d'égout – Ville de Bathurst	1 246 tm	1 140 tm	1 353 tm	1 442 tm
TOTAL	91 931 tm	90 628 tm	92 584 tm	90 366 tm

FRAIS DE DÉVERSEMENT

En 2023 les frais de déversement ont augmenté à 70\$/tm pour toutes les régions. Le tableau suivant illustre les divers frais de déversement appliqués au cours des quatre (4) dernières années.

SERVICE	2023	2022	2021	2020
Déchets ordinaires CSR Chaleur	70 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Déchets ordinaires CSR Grand Miramichi	70 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Déchets ordinaires CSRPA	70 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Déchets ordinaires CSR Restigouche	70 \$	65 \$	65 \$	65 \$
C&D – toutes les régions	35 \$	32 \$	32 \$	32 \$
Recyclables	40 \$	40 \$	40 \$	40 \$
DMD/E-DÉCHETS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Veuillez noter que la collecte et l'élimination des déchets ménagers dangereux (DMD) et des e-déchets sont gratuites pour les citoyens de la région Chaleur.

CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL

Puits de surveillance

Le site d'enfouissement Red Pine, géré par le Service de gestion des déchets solides, est doté de 26 puits d'observation et de huit (8) systèmes de drainage enfouis tout autour de la propriété. Des échantillons d'eau souterraine y sont prélevés trimestriellement par une société indépendante, Pollu-Tech, selon les normes en vigueur dans l'industrie.

L'objectif de ce programme de contrôle est d'évaluer les impacts environnementaux potentiels des opérations d'enfouissement sur les eaux de surface et souterraines aux abords du site. Pour garantir la rigueur et la fiabilité des résultats, la CSRC a engagé Roy Consultants pour rédiger un rapport détaillé des activités de contrôle. Ce rapport a ensuite été soumis au ministère de l'Environnement conformément à notre certificat d'agrément (CA).

Bassins de sédimentation

Toutes les eaux de ruissellement et le lixiviat produits sont acheminés vers les bassins de sédimentation primaire et secondaire. L'eau est analysée sur une base trimestrielle pour mesurer le total des solides en suspension (TSS). Toute l'eau traitée au site de Red Pine est ensuite déversée dans le ruisseau Red Pine.

Traitement des lixiviats

Les lixiviats des opérations d'enfouissement sont analysés sur une base hebdomadaire à différents points d'échantillonnage, afin de s'assurer d'atteindre un niveau de traitement optimum. Les échantillons de lixiviat brut et traité sont analysés pour être ensuite comparés afin de mesurer l'efficacité du système de traitement. Le système de traitement du lixiviat provenant du site d'enfouissement est composé d'un ensemble complexe de bassins d'aération et de biofiltres.





Production d'électricité

En 2017, Énergie NB a signé une entente avec la CSR Chaleur pour l'achat de 6 000 mégawatt/heure d'électricité par an sur une période de 20 ans. Cette énergie est produite par une génératrice alimentée par les biogaz.

En 2023, l'unité de production a généré 2 940,95 mégawatt/heure d'énergie, générant un revenu total de 398 311 \$. Cela représente une efficacité globale de 49 %. La diminution de la production est principalement attribuable à une panne mécanique du transformateur, qui a mis le générateur hors service de janvier à mai 2023.



ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Sensibilisation

La sensibilisation est un processus continu à la CSRC, et peut être subdivisée en deux grandes catégories : la sensibilisation de masse et la sensibilisation de proximité.

Sensibilisation de masse

La sensibilisation de masse vise le grand public en utilisant divers canaux : la radio, la presse écrite, les affiches, l'application numérique, les réseaux sociaux, etc. Grâce à ces moyens, la CSRC communique, informe et éduque la population sur ses différents programmes de détournement des déchets et sur l'importance du recyclage tant au niveau local qu'à l'échelle globale.

Des messages de sensibilisation courts et précis sont diffusés à la radio, en français et en anglais – sur les chaînes les plus populaires et de préférence aux heures de grande écoute – pour toucher un maximum de personnes. Une vidéo sur le recyclage, réalisée en collaboration avec l'équipe de Hockey Le Titan d'Acadie – Bathurst, est diffusée plusieurs fois par jour à des emplacements stratégiques, comme les carrefours et les restaurants.

Depuis 2023, les journées mondiales liées à l'environnement sont célébrées avec au moins une activité concrète en lien avec le thème de la journée. Par exemple, une présentation sur le tri des déchets a été faite à l'école primaire Place des jeunes (Bathurst) le 22 mars à l'occasion de la Journée mondiale du recyclage. Une autre présentation sur les déchets plastiques a aussi été réalisé le 22 avril dernier, pour la Journée mondiale de la Terre.

Des messages de sensibilisation sont également publiés en permanence sur nos médias sociaux, touchant un grand nombre de personnes de la région, en particulier les jeunes. Une application numérique, largement adoptée et appréciée des communautés, continue d'envoyer des notifications de rappel des jours de collecte aux citoyens.

Sensibilisation de proximité

La sensibilisation de proximité concerne un nombre restreint de personnes, allant d'une à quelques dizaines de personnes. Elle se concentre généralement sur un sujet spécifique (tri des déchets, compostage, etc.) et utilise principalement les rencontres, les présentations, les visites guidées du centre d'enfouissement et la participation à des événements publics.

Des ateliers sur l'utilisation de composteurs et de digesteurs (cône vert) sont régulièrement organisés dans les écoles et les communautés de la région. Si nécessaire, les chefs d'établissements sont rencontrés pour discuter de la qualité des déchets recyclables issus de leurs écoles, afin de réduire le taux de contamination qui demeure élevé dans plusieurs établissements scolaires.

La CSRC participe également chaque année à l'exposition des pompiers volontaires de Beresford, ce qui permet la rencontre d'un grand nombre de personnes visitant le kiosque de la CSRC et d'échanger sur ses programmes, ses produits et ses services.

Recyclage

La protection de l'environnement est au cœur des opérations de la CSRC depuis de nombreuses années. Depuis son virage au vert en 2008, elle redouble d'efforts pour être à l'écoute de la communauté de même que pour offrir des services de qualité supérieure.

Les matériaux recyclables des CSR Chaleur et du Grand Miramichi sont acheminés à la station de transbordement du site d'enfouissement Red Pine, à Allardville. En 2023, les matières recyclables collectées sur les territoires de

la CSRC et de la CSRGM ont été envoyées au centre de tri Eco360 à Moncton, N.-B., géré par la Commission des services régionaux du Sud-Est.

Afin d'informer et d'éduquer les résidents sur les différents services offerts, la CSRC a préparé plusieurs campagnes publicitaires. Les résidents ont pu accéder aux fiches d'information via les médias sociaux et la page Web de la CSRC.

La Commission a constaté une légère diminution de 7,37 % du tonnage des matières recyclables en 2023 par rapport à 2022. L'augmentation des matières recyclables en 2022 était en partie due à l'approvisionnement supplémentaire de celles-ci en provenance de la région du Restigouche.

Tableau 1 – Quantités de matières recyclables reçues au site d'enfouissement Red Pine depuis 2020

RÉGION	2023	2022	2021	2020
Chaleur	1 544 tm	1 529 tm	1 616 tm	1 312 tm
Grand Miramichi	1 514 tm	1 578 tm	1 563 tm	1 265 tm
Restigouche	0 tm	194 tm	116 tm	0 tm
TOTAL	3 058 tm	3 301 tm	3 295 tm	2 577 tm

Tableau 2 – Proportion de matières recyclables vs déchets collectés en porte à porte dans la région Chaleur

RÉGION	Matières recyclables (tm)	Déchets (tm)	Total (tm)	Matières recyclables (%)
Bathurst	512	2 831	3 343	15,3 %
Belledune	60	493	553	10,8 %
Beresford	191	1 231	1 422	13,4 %
Nigadoo	39	286	325	12,0 %
Petit-Rocher	110	653	763	14,4 %
Pointe-Verte	40	317	357	11,2 %
C1 – Dunlop à Free Grant	136	980	1 116	12,2 %
C2 – Tétagouche Nord et Sud	122	769	891	13,7 %
C3 – Madran à Tremblay	116	882	998	11,6 %
C4 – Big River à Goodwin Mill	68	495	563	12,1 %
C5 – Allardville à Saint-Sauveur	74	522	596	12,4 %
C6 – Salmon Beach à Pokeshaw	44	307	351	12,5 %
Première Nation Pabineau	4	104	108	3,70 %
ICI	28	11 182	11 210	0,25 %
Région Chaleur	1 544	21 052	22 596	

Autres services de détournement de déchets

Les communications de la CSRC continuent d'avoir un impact significatif sur tous ses services de détournement de déchets, particulièrement en ce qui concerne la participation citoyenne à la collecte des déchets ménagers dangereux (DMD) et des déchets électroniques.

Le Service de gestion des déchets solides assure la collecte gratuite et l'élimination sécuritaire des DMD pour les résidents de la région. Ce service est offert par le biais d'un dépôt DMD permanent situé sur le site d'enfouissement Red Pine, ouvert pendant les heures normales de bureau. Des collectes mobiles de DMD sont aussi organisées par le Service au printemps et à l'automne. De plus, plusieurs dépôts pour les batteries mortes et les ampoules brûlées sont disponibles au sein de plusieurs commerces et écoles de la région. La liste exhaustive se retrouve sur le site Web de la CSRC : www.csrchaleurrsc.ca

Ces initiatives permettent de garantir une gestion sécuritaire et écologique des déchets ménagers dangereux, tout en facilitant l'accès pour les citoyens de la région.

Voici une liste des matériaux reçus en 2023 dans le cadre du programme de collecte de DMD de la CSRC :

Matériaux	2023	2022	2021
Acides	240 l	160 l	80 l
Bases	560 l	320 l	320 l
Liquides inflammables	3 600 l	3 280 l	5520 l
Liquides comburants	240 l	240 l	240 l
Pesticides	320 l	240 l	240 l
Aérosols inflammables	800 l	560 l	800 l
Peinture en aérosol	720 l	640 l	800 l
Propane (camping)	640 l	640 l	720 l
Piles	900 kg	600 kg	3 900 kg
Peinture	16 280 l	18 920 l	25 080 l
Carburants/essence	820 l	820 l	1 435 l
Antigel	1 025 l	820 l	3 690 l
Huile usée	5 000 l	6 000 l	5 000 l
Réservoirs de propane	1 300 l	1 300 l	1 690 l
Batteries	2 286 kg	1 980 kg	2 034 kg

E-DÉCHETS

Le CSRC a continué d'accepter les déchets électroniques résidentiels en 2023. La collecte se fait à longueur d'année via un dépôt sur le site d'enfouissement Red Pine. Le dépôt de déchets électroniques est gratuit pour tous les citoyens de la région Chaleur. Le volume de déchets électroniques envoyés au recyclage en 2023 a diminué par rapport à 2022, avec un total de 17,48 tm recyclées.

ANNÉE	TOTAL RECYCLÉ 2023	TOTAL RECYCLÉ 2022	TOTAL RECYCLÉ 2021
2023	17,48 tm	28,35 tm	26,31 tm

Encorp Atlantique Inc.

Le Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick a été lancé en 1992 pour réduire les déchets envoyés aux sites d'enfouissement. Les récipients consignés, collectés via la collecte porte-à-porte dans le cadre du programme de recyclage, sont triés au centre Eco360 à Moncton, Nouveau-Brunswick. Une fois triés, ils sont expédiés aux centres de remboursement d'Encorp Atlantic Inc. pour être recyclés. En 2023, ce programme a permis de recycler 1 330 040 récipients, générant un revenu total de 66 502 \$.

L'Atlantic Dairy Council

Le 1^{er} septembre 2016, dans le cadre de son programme de recyclage, la CSRC a signé une entente de 10 ans avec L'Atlantic Dairy Council (ADC) pour le recyclage de cartons de lait recouverts d'un enduit multicouche. La Commission s'engage à faire la collecte de cartons de lait liquide dans le cadre de son programme de recyclage et de les envoyer au centre de tri de Moncton. De son côté, L'ADC s'engage à payer des frais directs de recyclage de 260 \$/tm de fibres plastifiées collectées dans la région Chaleur, plus 159,25 \$/tm de fibres plastifiées traitées à notre centre de recyclage. En 2023, 14 984 tm ont été collectées et traitées dans la région Chaleur et 16,652 tm ont été traitées dans la région du Grand Miramichi. Le revenu total reçu en 2023 était de 9 772 \$.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick

En mai 2023, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a dévoilé les projets qui seraient soutenus par les Fonds de fiducie pour l'Environnement 2021-2022. La CSRC a reçu des fonds pour les projets suivants :

→ Sensibilisation et collecte des matières recyclables – Secteur ICI (30 000 \$)

Comme son nom l'indique, le projet intitulé "Sensibilisation et collecte des matériaux recyclables – Secteur ICI" portait sur deux principaux volets : (i) la sensibilisation du public d'une part, et (ii) la collecte des matériaux recyclables d'autre part. Les institutions, les commerces et les industries étaient particulièrement visés. Les activités ont débuté le 1^{er} avril 2023, et se sont achevées le 31 mars 2024. Elles étaient constituées des communications à travers les médias et des publications numériques, ainsi que des activités de collecte des matières recyclables dans les écoles.

Dans le cadre de ce projet, l'accent a été mis sur la sensibilisation qui est souvent négligée en matière de gestion des déchets. En ce qui concerne la collecte des déchets recyclables, les efforts ont été concentrés sur les écoles. C'est ainsi que la collecte des déchets recyclables s'est effectuée dans toutes les écoles de la région Chaleur à savoir neuf (9) écoles francophones et six (6) écoles anglophones. Celle-ci a permis d'amasser près de huit (8) tonnes de matières recyclables.

→ Sensibilisation du public : détournement des déchets (25 000 \$)

Le projet intitulé Sensibilisation du public – détournement des déchets ménagers dangereux avait pour objectifs de (i) sensibiliser les populations pour une gestion responsable de leurs déchets ménagers dangereux et (ii) collecter ces déchets auprès des ménages de la région Chaleur. Il a été réalisé du 1^{er} avril 2023 au 30 mars 2024. Le projet a connu deux grandes campagnes de collectes mobiles auprès des communautés grâce au financement reçu du fonds en fiducie pour l'environnement, dont l'une au printemps et l'autre en automne. 1 108 personnes ont participé à ces activités de collecte pour un total de 28 836 kg de déchets dangereux collectés.

Ce projet se justifiait par le fait que les déchets ménagers dangereux tels que les équipements électroniques en fin de vie (ordinateurs, tablettes et téléphones portables, imprimantes, téléviseurs, etc.), les produits cosmétiques (détergents et produits de beauté), les produits chimiques divers (acides, antigel, huiles usées, peintures, etc.), etc. ne font pas partie du programme classique de collecte des déchets ménagers. Pourtant, ils possèdent un grand potentiel de nuisance pour l'environnement et la santé humaine, d'où leur classification parmi les « déchets dangereux ».

Ressources humaines

Les relations de travail entre les employés syndiqués et les représentants de la direction sont amicales et harmonieuses. Nous sommes très fiers du travail accompli en 2023 et remercions sincèrement tous nos employés pour leur travail acharné et leur engagement continu dans la prestation de nos services.

Membres

Dayna Carroll | Directrice au Service de gestion des déchets solides

Sonya Levesque | Gestionnaire à l'administration

Claudia Gionet | Secrétaire

Jacqueline Raïche | Opératrice de pesée

Bryan Carr | Gardien de sécurité

Aurélien Douadji | Gestionnaire en environnement

Yvon Richard | Technicien en environnement

Paul Godin | Gestionnaire des opérations

André Plourde | Superviseur des opérations

Sylvain Parisé | Responsable à l'entretien

Conrad Larocque | Opérateur en équipement lourd

Martin Noël | Opérateur en équipement lourd

Serge Plourde | Opérateur en équipement lourd

Denis Comeau | Journalier

Michel Hachey | Journalier

Irénée Didier Plourde | Journalier

Marc-André Plourde | Journalier

Stéphane Robichaud | Journalier

Paul Chamberlain | Journalier saisonnier

Bernard Gallagher | Journalier saisonnier

René Paulin | Journalier saisonnier

Jean-Daniel Sullivan | Occasionnel

Joanie Breault | Occasionnel

Chloé McLaughlin | Occasionnel



PROMOTION TOURISTIQUE

« En mettant en avant les principaux atouts et attractions de notre région, Tourisme Chaleur concentre ses efforts et ses ressources sur la promotion de la région en tant que destination de premier choix tout au long de l'année. »

MANDAT

Le service touristique de la CSRC a pour mandat d'assurer la direction régionale de la promotion du tourisme. Cette approche sert de passerelle pour tous les partenaires, visant à soutenir et élargir l'offre touristique. La promotion du tourisme consiste à diffuser de l'information afin d'encourager les visiteurs actuels et potentiels à découvrir la région Chaleur. Le service touristique de la CSRC se positionne ainsi comme l'organisme principal de promotion touristique de la région (organisation régionale de marketing de destination – ORMD).

Dans le cadre du mandat de promotion touristique, Tourisme Patrimoine et Culture (TPC) continuera d'apporter son expertise en marketing et en recherche avec l'accent sur les campagnes de marketing externes nationales.

Raison d'être, vision, mission

Une nouvelle raison d'être, vision et mission de même qu'un nouveau plan stratégique ont été adoptés par le conseil d'administration le 17 novembre 2022 et guide nos efforts.

Raison d'être

Maintenir le dynamisme (attraction, innovation, fierté) de la région pour appuyer le bien-être des locaux.

Vision

Être le leader de l'écosystème touristique de la région Chaleur et du milieu de vie des locaux.

Mission

Promouvoir la région Chaleur et offrir les ressources nécessaires pour le développement touristique du territoire, dans le respect de l'identité, de l'héritage et du milieu de vie des locaux.

SONDAGE – JUILLET ET AOÛT 2023

Retombées économiques

5 224 519 \$

Visiteurs

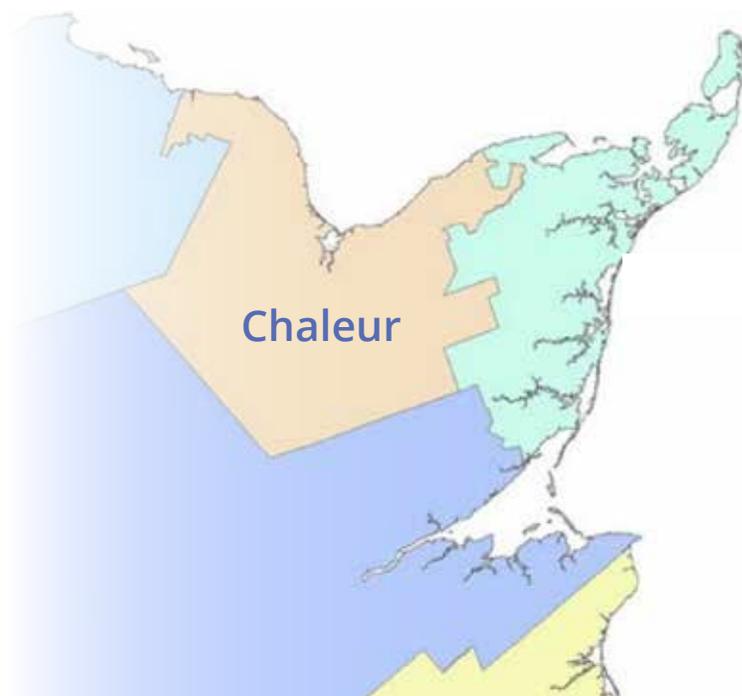
67 011

Première fois dans la région Chaleur

22 %

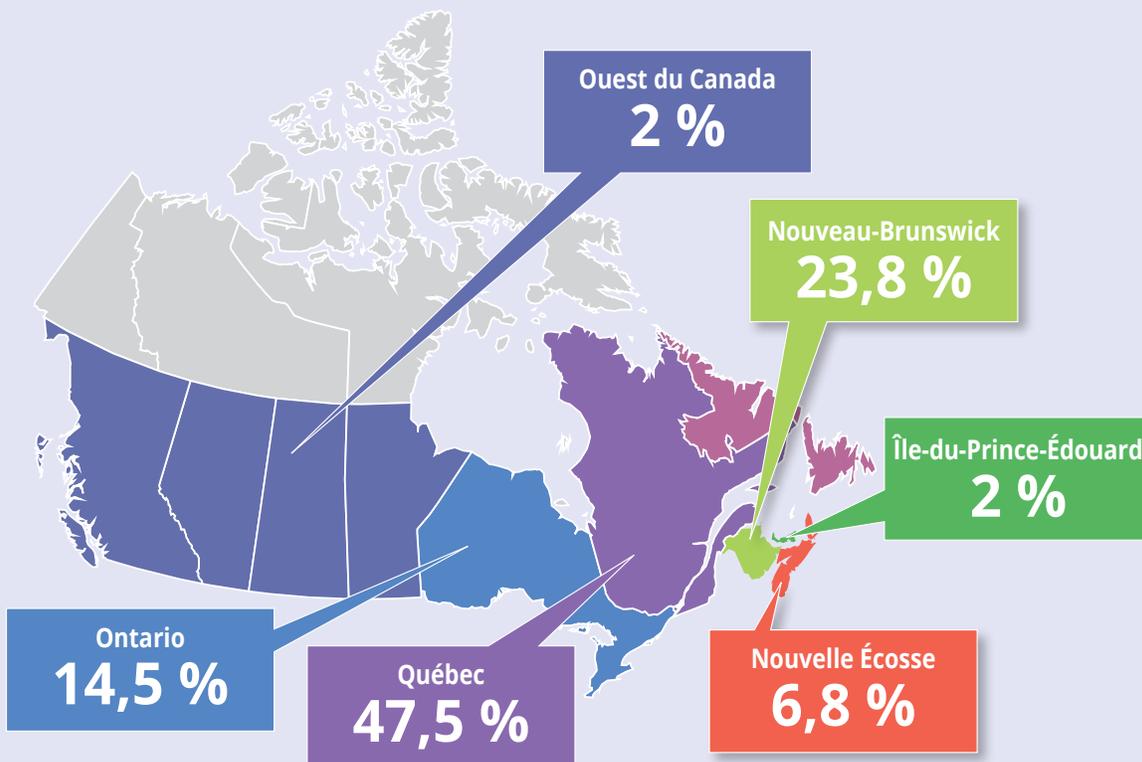
De retour dans la région Chaleur

78 %

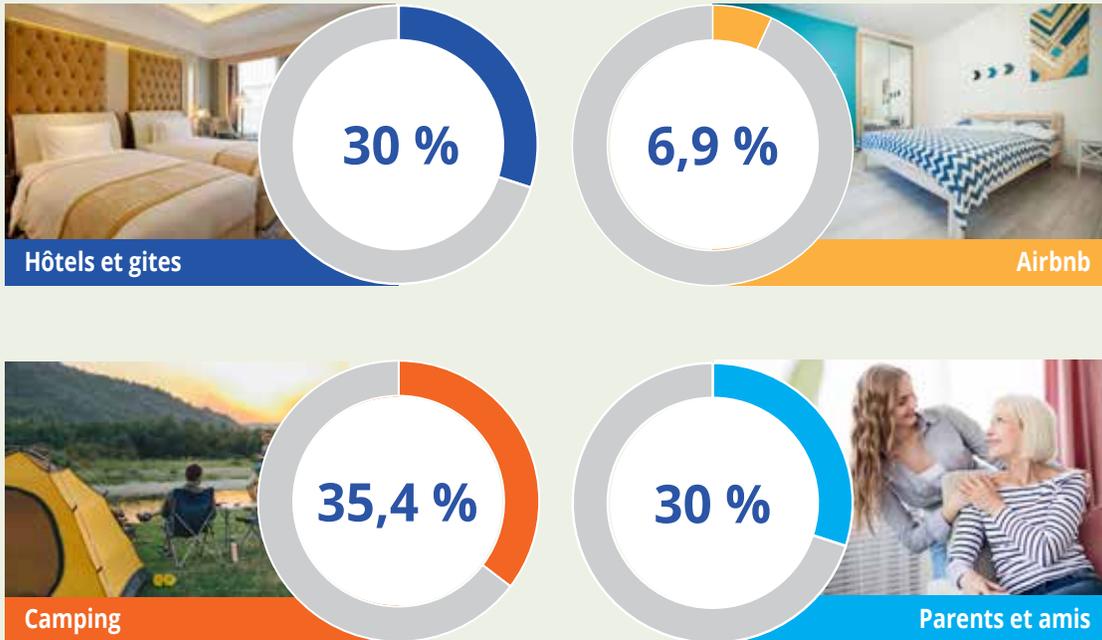


Profile des visiteurs de la région Chaleur (à partir du sondage)

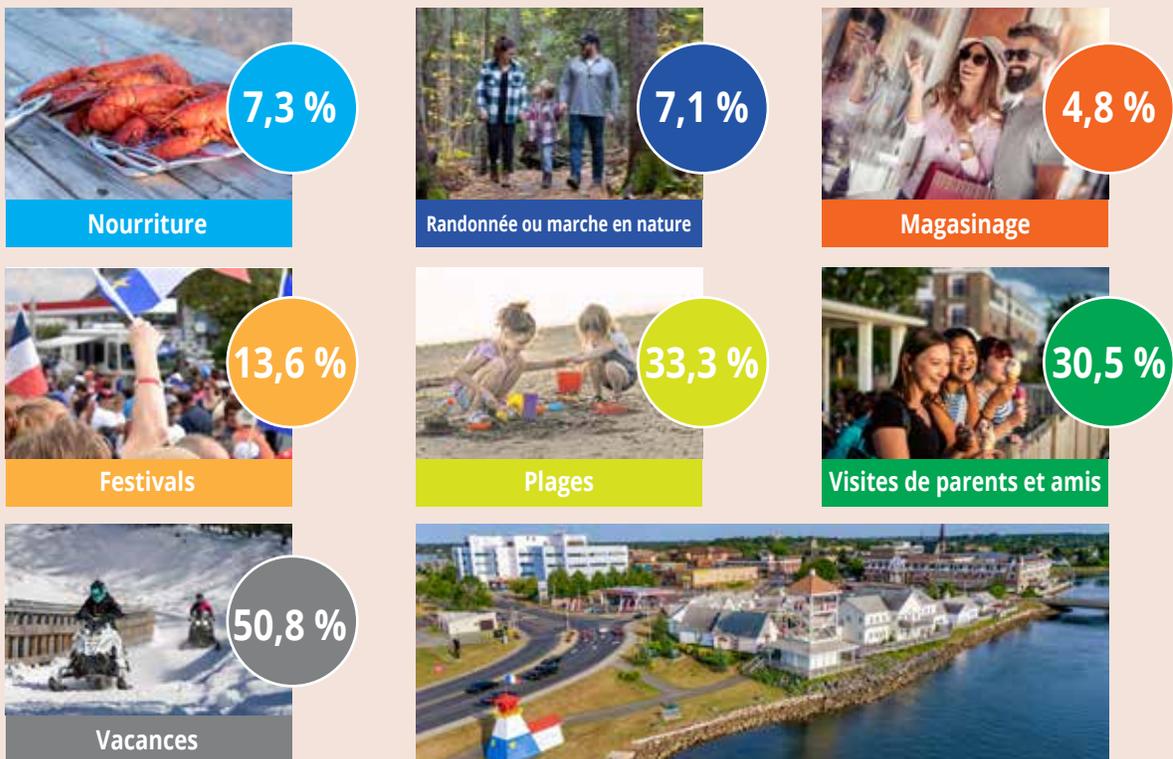
Province de résidence



Hébergement



Motivation principale



LE MARKETING

Médias sociaux



FACEBOOK: Le nombre d'abonnés sur la page Facebook « **Tourisme Chaleur Tourism** » a **augmenté de 6 %** en 2023.

47 évènements ont été partagés et une série estivale, intitulée « **Vendredi Gourmand** », a été partagée chaque vendredi sur Facebook et Instagram. Les restaurants locaux étaient la vedette de cette série.

8,3 M de publications vues en 2023. Une augmentation de **11 %** en comparaison à 2022, avec **7,5M de publications vues.**



YOUTUBE: Nous avons partagé quatre (4) nouvelles vidéos sur la chaîne YouTube de Tourisme Chaleur en 2023, totalisant **9 854** visionnements contre **4 421** en 2022, ce qui représente une augmentation de **123 %**.



INSTAGRAM: 2 286 abonnés sur Instagram ont été atteints en 2023, contre **2 102** en 2022, enregistrant ainsi **une hausse de 9 %**. La portée des publications de Tourisme Chaleur a également augmenté de **24,8 %**, passant de **178,5 K** en 2022 à **223,1 K** en 2023.

Salons professionnels

Les employés ont participé au « **Salon Péninsule** » à Caraquet du 21 au 23 avril 2023. De plus, ils ont assisté à **quatre (4) salons professionnels** avec l'Odyssée du Nord :

Moto
Ville de Québec (10-12 février)
VR
Montréal (2-5 mars)
VR
Ville de Québec (26-29 octobre)
Motoneige et Quad
Ville de Québec (3-5 novembre)



Site web



En **2023**, plus de **110 000 utilisateurs** le site Web de **Tourisme Chaleur**, cumulant un temps d'engagement moyen de **46 secondes**.



Marketing digital

HIVER

21 novembre 2022 – 31 mars, 2023

Total des impressions :
4 630 709

Publicités Google : **1 118 176**
Meta : **3 512 533**

Total des clics :
74 752

Publicités Google : **56 707**
Meta : **18 045**

ÉTÉ

5 mai – 31 août, 2023

Total des impressions :
6 940 537

Publicités Google : **2 686 985**
Meta : **4 253 552**

Total des clics :
20 125

Publicités Google : **4 431**
Meta : **15 694**

AUTOMNE

30 août – 10 novembre 2023

Total des impressions :
1 929 731

Publicités Google : **452 844**
Meta : **1 476 887**

Total des clics :
8 851

Publicités Google : **2 277**
Meta : **7 450**

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

En 2023, l'organisation a continué à jouer un rôle actif et engagé dans diverses initiatives communautaires et partenariats stratégiques pour promouvoir le développement touristique et économique de la région Chaleur.

FORUM ANNUEL TOURISTIQUE

Le forum touristique 2023 intitulé « **Un voyage vers l'excellence** », s'est tenu au club de golf Gowan Brae le 29 novembre. Cet événement a réuni plus de **60 participants** et a abordé des thèmes essentiels tels que le digital et sa croissance, l'excellence du service client, les compétences culturelles au travail, la promotion des saveurs du Nouveau-Brunswick, et le succès en vente. Ce forum a été une occasion précieuse de formation et de réseautage pour les professionnels du tourisme de notre région.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VISION

Une région économiquement, socialement et culturellement prospère!

VALEURS FONDAMENTALES

Collaboration

Éducation

Intégrité

Ouverture d'esprit

Imagine Chaleur, le service de développement économique de la CSRC, se positionne comme la principale agence de développement économique de la région Chaleur. Notre objectif est de promouvoir les avantages uniques que la région offre aux investisseurs, entreprises et résidents. En appuyant des initiatives de développement économique régionales et communautaires, et en maintenant un environnement commercial attrayant, nous favorisons la création de nouvelles entreprises, soutenons la croissance et la rétention des entreprises établies, et attirons et retenons une main-d'œuvre qualifiée pour la région.

Forum du partenariat du marché du travail

Le Forum de Partenariat du Marché du Travail (FPMT) a pour objectif de réunir les principaux acteurs de la région Chaleur pour collaborer à la résolution des défis et des opportunités du marché du travail. Le forum vise généralement à :

Identifier et répondre aux besoins du marché du travail : Le FPMT aide à identifier les besoins actuels et futurs du marché du travail, les lacunes en matière de compétences et les tendances de l'emploi au sein d'une région ou d'un secteur.

Développer des stratégies pour le développement de la main-d'œuvre : Le forum collabore pour élaborer des stratégies visant à renforcer les compétences de la main-d'œuvre, promouvoir la création d'emplois et améliorer l'employabilité.

Faciliter la collaboration : Il encourage la collaboration entre les différents secteurs pour s'assurer que les politiques et programmes du marché du travail sont alignés sur les besoins des employeurs et des travailleurs.

Soutenir le développement économique : En répondant aux enjeux du marché du travail, le FPMT contribue à des objectifs plus larges de développement économique, en assurant une main-d'œuvre bien formée et en nombre suffisant.

Le forum agit comme une plateforme de dialogue, de partage des meilleures pratiques et de mise en œuvre d'initiatives qui profitent au marché du travail dans son ensemble.

En 2022, un plan stratégique a été lancé, et tous les éléments ont été achevés en 2023. Les points forts incluent la création d'une base de données complète, une enquête auprès des entreprises et sa campagne de sensibilisation, menées par le personnel d'Imagine Chaleur. De plus, le CCNB a dépassé son objectif de recruter un minimum de 250 nouveaux étudiants internationaux. Le CCNB a mis en place un programme de jumelage pour aider les nouveaux diplômés à trouver un emploi. Ce programme a dépassé son objectif de placement de 12 étudiants, avec 17 nouveaux placements d'étudiants en entreprises dans la région Chaleur. Travail NB a facilité la reconnaissance des acquis des nouveaux arrivants, grâce à la mise en place de navigateurs pour fournir de l'assistance. La Chambre de Commerce Chaleur a lancé une initiative de recrutement dédié aux personnes âgées de 50 ans et plus, dans le but de remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans la région. Le forum est composé de :

Membres - Réunion du 5 octobre 2023	Présences	Absences
Dina Lavoie Travail NB	1	0
Francesco Viglione ONB	1	0
Stéphane Losier Travail NB	1	0
Kim Chamberlain CSRC	1	0
Jonathan Tower CCNB	0	1
Donald Hammond ONB	0	1
Jocelyne Hachey CSRC	0	1
Marc Pelletier District francophone Nord-Est	0	1
Michel Caron CCNB	1	0
Denis Roy CBDC Chaleur	0	1
Véronique Luce Coordinatrice de la main-d'œuvre	1	0
Émilie Dilhac Spécialiste en développement économique	1	0
Shirley de Silva Directrice	1	0

Comité consultatif du développement économique et touristique

Sous l'approbation du conseil d'administration de la Commission de services régionaux Chaleur (CSRC), un comité consultatif sur le développement économique et touristique a été créé pour orienter et conseiller le personnel et formuler des recommandations au conseil d'administration. Ce comité est composé des membres suivants :

Membres	Présences	Absences
Kim Chamberlain Présidente du comité (CSRC)	0	1
Jennifer Claversey-Moffitt Secteur industriel	0	1
André Frenette Secteur du transport intermodal	1	0
Gesner Hudon Secteur énergie	1	0
Terry Richardson Première Nation Pabineau	0	1
Denise Boudreau Secteur touristique	1	0
Mireille Roy Secteur touristique	0	1
Shirley de Silva Directrice du service	1	0

En tant que comité nouvellement créé, les membres se sont réunis une fois en 2023.

Comité de recrutement, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants en santé

Dans le cadre de nos initiatives de recrutement et de rétention de personnel de santé pour la région de Chaleur, financées par le Programme de financement promotionnel communautaire, un comité directeur composé des principaux intervenants et décideurs en matière de santé a été mis en place, comme suit :

Membre
Francesco Viglione GNB – Immigration NB
Nicolas Feillard Association multiculturelle région Chaleur
Nivosoa Ravololomboahang Réseau de santé Vitalité
Abdoul Agiz Dia Préposé au soins – Réseau de santé Vitalité
Ndeye Rama Ndiaye Préposée aux soins – Réseau de santé Vitalité
Véronique Luce Coordinatrice de la main d'oeuvre, Imagine Chaleur
Émilie Dilhac Spécialiste en développement économique, Imagine Chaleur
Shirley de Silva Directrice, Imagine Chaleur

Nous avons conçu trois programmes internes uniques pour guider nos initiatives et les aligner sur les attentes du ministère de la Santé :

Programme d'accueil des professionnels de la santé : Facilite une transition en douceur pour les nouveaux professionnels de la santé, favorisant un sentiment d'appartenance et renforçant la rétention à long terme en offrant un soutien complet et une intégration à leurs rôles et à la culture de leur milieu de travail.

Programme de rétention des professionnels de la santé de la région de Chaleur : Améliore la rétention en répondant aux besoins uniques des professionnels de la santé avec des mesures de soutien et des opportunités d'enrichissement, créant un fort sentiment communautaire et encourageant des carrières pérennes dans la région.

Programme de formation à la compétence culturelle et à la diversité : Approfondit la compréhension et l'appréciation des différentes cultures parmi les professionnels de la santé. Favorise l'inclusivité grâce à une formation immersive, des ateliers et des activités, améliorant l'engagement avec des patients et collègues diversifiés et favorisant une culture de travail harmonieuse.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons créé des outils de marketing :

Trousse de bienvenue : Création d'une trousse de bienvenue complète pour les nouveaux arrivants, comprenant des informations essentielles sur la région Chaleur, des contacts clés et des ressources.

Expérience immersive en 3D : Utilisation de technologies innovantes pour créer des expériences immersives liées aux transitions. Développement d'une visite virtuelle de l'environnement hospitalier pour attirer les recrues potentielles lors d'événements de recrutement, améliorant la compréhension et la communication de concepts complexes grâce à des expériences immersives.

Articles promotionnels : Élaboration d'articles promotionnels pour communiquer sur les services et les informations essentielles de la région.

Événement de réseautage : Organisation d'un événement de réseautage pour faciliter les connexions et collaborations entre les nouveaux arrivants et la communauté. Fournir des opportunités aux participants pour échanger des idées, partager des expériences et tisser des relations.

Accomplissements réalisés en 2023

Notre objectif pour 2023 est d'être à la fois prêts pour l'investissement, de soutenir une communauté d'affaires saine, le développement de la main-d'œuvre et la croissance de la population active. Pour se faire, nous avons entrepris de nombreuses actions, en commençant par la mise en place d'une base de données Salesforce regroupant l'ensemble des entreprises de la région Chaleur ainsi que la mise en place d'un centre d'affaires pour les PME. Nous avons également lancé un sondage auprès des entreprises (incluant une campagne de sensibilisation), avec 161 répondants, représentant 2 340 employés, soit un taux de participation de 19 %. Nous avons effectué plusieurs recherches, études, événements majeurs et créé du matériel de soutien :

- Recherche liée à la désignation d'une zone franche
- Recherche liée à un projet de bornes et de véhicules électriques
- Étude (toujours en cours) d'un écosystème énergétique régional
- Étude de préfaisabilité d'un centre culturel Autochtone/Acadien
- Étude et évaluation des besoins en logements
- Début de l'étude basée sur la revitalisation de notre économie à travers le secteur artisanal
- Création de trousse d'informations de la région Chaleur pour investisseurs potentiels
- Présentations des services de nos partenaires, déjeuner-causerie, visites d'investisseurs, présentations des entreprises à vendre
- Forum de formation "Un voyage vers l'excellence"
- Lancement de la marque Imagine Chaleur et événement des portes ouvertes - exposition des arts visuels à Petit Rocher
- Création des médias sociaux: Site Web, Facebook, LinkedIn
- Sessions d'informations en ligne sur les services de promotion et de soutien d'IRCC





DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme sur la gouvernance locale le 1^{er} janvier 2023, la CSRC a comme nouveau mandat d'assurer une vision et un plan cohérents dans des domaines tels que le logement abordable, les services d'établissement pour les nouveaux arrivants ainsi que la promotion de la diversité, de l'inclusion sociale et de communautés saines.

En septembre 2022, certaines initiatives en matière de développement communautaire ont été appuyées par l'intégration du Réseau d'inclusion communautaire Chaleur au sein de la CSRC. À cet effet, une entente fut conclue entre la CSRC et la Société d'inclusion économique et sociale (SIES) afin que la CSRC développe des projets régionaux pour atteindre les objectifs du troisième pilier du plan **Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (EVP3)**, soit l'inclusion et les communautés saines. Ce troisième pilier est ainsi devenu la responsabilité des commissions de services régionaux.

Les domaines d'intervention permettant à la CSRC, d'atteindre les objectifs du plan sont les suivants :

- Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanies
- Services de transports communautaires
- Programmes alimentaires scolaires
- Possibilités d'activités récréatives et de loisirs

En plus d'un financement de la SIES, la CSRC a pu compter sur la générosité de plusieurs partenaires ainsi que de nombreux programmes de financement provinciaux et fédéraux pour réaliser l'ensemble des initiatives énumérés ci-dessous. À cet égard, le service de développement communautaire a réussi à recueillir un montant total de 746 000 \$, en 2023.

Voici un aperçu des diverses activités :

Création d'un service de développement communautaire

La CSRC a mise en place un service de développement communautaire composé d'un gestionnaire, d'un coordonnateur et d'un personnel de soutien administratif.

Gouvernance

La CSRC a créé un comité permanent en développement communautaire et son mandat fut adopté par le conseil d'administration le 2 février 2023. Ce comité consultatif est composé des ressources suivantes :

Membres

Chris Flann | Représentant du public en général

Katherine Lanteigne | Représentante en tant qu'entrepreneure

Patrick Tétieu | Représentant en tant que nouvel arrivant et AMRC

George Daley | Représentant du secteur communautaire

Tina Guitar | Représentant du secteur de la santé

Nanette Comeau | Coordinatrice régionale du Renforcement de la résilience et des capacités communautaires

Le comité se réunit sur une base trimestrielle, fournit une orientation et fait des recommandations au conseil d'administration sur les initiatives relatives au développement communautaire qui sont liées au plan stratégique de la CSRC et au plan d'inclusion économique et social du Nouveau-Brunswick en vigueur.

Le comité s'est réuni une fois en 2023.



1. Transport communautaire

Afin de maintenir le service de transport communautaire pour les personnes à mobilités réduites, l'ancien Réseau d'inclusion communautaire Chaleur a transféré sa fourgonnette adaptée à la CSRC. En 2023, sept (7) bénévoles ont permis d'assurer 558 accompagnements dans la région.

En somme, le transport communautaire s'est traduit par 1251 heures de bénévolat.

Le service de transport communautaire compte sur l'appui d'un comité de soutien dont le mandat a été adopté par le CA de la CSRC lors de sa réunion régulière du 16 février 2023.

2. Manger Frais Chaleur

Le programme Manger Frais Chaleur a été établi en 2016 par l'ancien Réseau d'inclusion communautaire Chaleur. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service de développement communautaire de la CSRC continue de desservir les personnes vulnérables en facilitant l'accès à une alimentation saine et abordable sur son territoire. Ce service, qui est aussi accessible au public en général, consiste à la vente mensuelle de sacs de fruits et légumes frais au prix de gros permettant ainsi des économies considérables pour sa clientèle.

Voici un résumé des activités de ce programme en 2023 :

- Plus de **50** bénévoles pour l'emballage des sacs au centre de distribution
- **15** bénévoles pour la livraison
- Huit (**8**) centres de distribution : Première Nation Pabineau, B.H.S, AMRC, Sportek, École Domaine Étudiant, École Croisée de Robertville, Belledune Recreational Centre, Jacquet River School
- Préparation de **5 559** sacs de « Manger Frais »
- **1 800** livraisons
- **111 180 \$** d'économies pour les clients de la région

3. Programmes alimentaires scolaires

Collations santé dans écoles

En 2023, trois (3) écoles de la région Chaleur ont commandé des fruits et légumes par l'entremise du service Manger Frais Chaleur afin de les offrir à ces étudiants.

Collations santé dans bibliothèques

La CSRC a aussi développé un partenariat avec les trois bibliothèques de la région pour offrir des collations santé une fois par mois. Cela se fait grâce au service Manger Frais Chaleur ainsi qu'à des dons communautaires et divers programmes de financement.

Collaboration avec les banques alimentaires pour les boîtes de Noël

Les banques alimentaires font l'achat de légumes auprès du service Manger Frais Chaleur afin de bénéficier du prix de gros et d'être en mesure d'en offrir plus dans leurs boîtes de Noël.



Projet de petits déjeuners dans les écoles

Le Service de développement communautaire a deux (2) projets en cours en lien avec les petits déjeuners scolaires, soit :

- La création d'une Fondation d'alimentation scolaire pour la région Chaleur;
- La création d'un hub pour la gestion et la livraison de nourriture de petits déjeuners dans le nord-est du N.-B. en collaboration avec ses homologues du Restigouche et de la Péninsule acadienne.

La CSRC souhaite concrétiser ces deux projets en 2024.

4. Possibilités d'activités récréatives et de loisirs

Afin de promouvoir les activités et les espaces en loisirs de notre région, le Service de développement communautaire a créé un Carnet de sports et loisirs qui a été distribué dans les boîtes aux lettres de la région, les écoles du district anglophone, les édifices municipaux, le bureau de l'Association multiculturelle région Chaleur, les bureaux de la santé publique et les bibliothèques de la région.

Ce carnet contient une liste des parcs, plages, espaces sportifs, groupes sportifs, activités sociales et suggestions de choses à faire pour les citoyens.

16 000 copies ont été imprimées et distribuées.

5. Promotion de bénévoles et de services

Le CSRC a développé, avec l'appui du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, un projet visant à promouvoir davantage le besoin de bénévoles pour nos services de transport et de Manger Frais Chaleur. Le Service de développement communautaire a donc embauché une personne aînée afin de faire la promotion des bienfaits du bénévolat auprès de cette tranche de la population. Le Service a été présent avec un kiosque lors de plus de 20 expositions, marchés et activités dans la région Chaleur, afin de représenter ses services et recruter des bénévoles. De plus, le service a lancé une plateforme en ligne, **Bénévole Chaleur Volunteer**, afin de permettre aux membres de la communauté de s'inscrire plus facilement en tant que bénévoles et d'explorer les différentes possibilités de bénévolat dans la région.



TRANSPORT EN COMMUN

Service de transport en commun

La gestionnaire du service de développement communautaire et la coordonnatrice du service de transport en commun ont participé au symposium du transport de la SIES les 22 et 23 mars 2023.

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de transport en commun sur le territoire de la CSRC a été réalisée par le consultant Vecteur5 en 2023. Les recommandations de cette étude furent présentées au conseil d'administration de la CSRC le 16 février 2023.

Divers scénarios de l'étendu du service ont également été présentés aux parties prenantes pendant le processus budgétaire 2024 de la CSRC. À cet effet, des fonds pour l'achat de quatre (4) autobus de 25 sièges sont prévus dans le budget capital 2024 de la CSRC.

Un comité de transport en commun sera ainsi créé en 2024 pour évaluer et appuyer la mise en œuvre de ce projet sur une partie ou l'ensemble du territoire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité de sécurité publique

Un comité de sécurité publique a été mis sur pieds en mars 2023 et est composé des représentants des différents secteurs de la sécurité publique. Ce dernier a pour mandat d'améliorer la communication entre les services de police, les services de protection contre les incendies et les responsables de la planification des mesures d'urgence. Les membres du comité ont la responsabilité de cerner les principaux enjeux régionaux, établir les priorités et recommander des initiatives afin de pallier les lacunes identifiées.

En 2023, le comité a recommandé la distribution de mini kits d'urgence à la population. La CRSC a donc préparé et distribué 600 kits d'urgence dans la région. Ce projet est toujours en cours et la CSRC poursuivra la préparation et la distribution de kit en 2024.

Armes à feu et gangs

Le service de développement communautaire a déposé une demande de fonds pour travailler sur la réduction des gangs, des méfaits et de l'utilisation des armes à feu chez les jeunes.

Les activités seront axées sur les déterminants sociaux de la santé.

Planète jeunesse

En partenariat avec la Santé publique, le comité propose la mise en place d'un projet de prévention et réduction de consommation de drogues chez les jeunes d'âge scolaire. Des demandes de fonds sont en cours pour ce projet.





PARTAGE DES COÛTS DES INFRASTRUCTURE RÉCRÉATIVES

Le mandat du Comité du partage des coûts des infrastructures sportives, récréatives et culturelles fut adopté par le CA le 15 mars 2023. Ce comité est composé des directeurs généraux et trésoriers des municipalités et du gestionnaire du District rural Chaleur. Le Comité s'est rencontré une fois en 2023. En somme, il a le mandat de s'assurer que la CSRC répond aux exigences de la Loi sur la prestation des services régionaux en matière d'infrastructures sportives, récréatives et culturelles. Il veille également à ce que les accords de partage des coûts des infrastructures régionales fassent l'objet d'une surveillance efficace et permanente.

ÉTATS FINANCIERS



COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2023

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR

Index

aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>Page</u>
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés	1.
Rapport des auditeurs indépendants	2 - 3.
État des résultats d'exploitation et du surplus accumulé consolidé	4.
État de la situation financière consolidé	5.
État de la variation de la dette nette consolidé	6.
État des flux de trésorerie consolidé	7.
Notes aux états financiers consolidés	8 - 30.

Commission de services régionaux Chaleur
États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

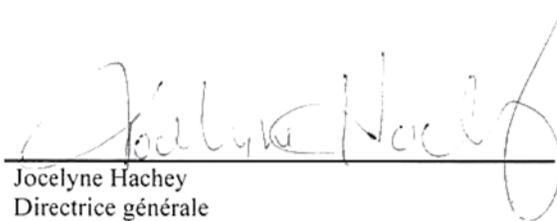
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la Commission de services régionaux Chaleur présentés dans ce rapport sont la responsabilité de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 de ces états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés nécessite que la direction procède à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation, particulièrement lorsque des transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitudes avant la fin d'année.

La direction de la Commission a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Commission sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Le conseil se rencontre avec la direction afin de réviser les états financiers consolidés et discuter de toutes questions concernant l'information financière ou le contrôle interne avant d'approuver les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Allen, Paquet & Arseneau, LLP, auditeur externe indépendant nommé par la Commission. Le rapport des auditeurs indépendants suivant résume leurs responsabilités, les limites de leur audit et leur opinion sur les états financiers consolidés de la Commission.



Jocelyne Hachey
Directrice générale



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la directrice générale
et aux membres du conseil d'administration de la Commission de services régionaux Chaleur

Opinion

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Commission de services régionaux Chaleur, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, et les états des résultats d'exploitation et du surplus accumulé consolidés, de la variation de la dette nette consolidé et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principes comptables importants.

À notre avis, à l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe "*Fondement de l'opinion avec réserve*", ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission de services régionaux Chaleur au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de son exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme indiqué à la note 14 des états financiers, la dernière évaluation indépendante de la capacité du site, de la durée de vie restante du site ainsi que le total des dépenses estimatives rattachées aux activités de fermeture et d'après fermeture du site a eu lieu en 2009. Étant donné que les conditions peuvent avoir changé depuis, nous ne pouvons confirmer l'exactitude du passif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANT (SUITE)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, NB

Le 15 mai, 2024

Allen, Paquet & Arseneau LLP
Comptables professionnels agréés

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
État des résultats d'exploitation et du surplus accumulé consolidé
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	(Non-audité) Budget Note 25	2023 Actuel	2022 Actuel (Retraité)
REVENUS (Note 26)			
Vente de services	5 281 677 \$	5 138 241 \$	5 121 525 \$
Frais facturés aux membres	2 371 849	2 591 048	2 231 606
Autres revenus	1 304 567	1 936 919	899 286
Intérêts	250 900	581 690	265 963
	9 208 993	10 247 898	8 518 380
DÉPENSES (Note 27)			
Administration	1 431 548	1 404 679	1 189 721
Services financiers	273 172	310 475	257 294
Gouvernance	39 730	32 914	28 415
Coûts après clôture	741 039	708 104	663 631
Services collaboratifs et d'aménagement régional	42 461	15 988	20 312
Services de planification et inspection des bâtiments	527 358	424 047	401 627
Services de gestion des déchets solides	5 189 083	5 145 204	5 058 431
Installations de production d'électricité	447 030	300 776	392 231
Mandat régional - Promotion du tourisme	265 352	297 114	399 568
Mandat régional - Développement économique	604 864	595 503	-
Mandat régional - Développement communautaire	90 631	137 819	107 320
Services de transport régional	100 545	136 753	102 513
Comité de sécurité publique	27 940	17 158	-
Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	268 296	258 123	-
	10 049 049	9 784 657	8 600 751
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL (Note 22)	(840 056)\$	463 241	(82 371)
SURPLUS ACCUMULÉ, début de l'exercice		10 738 309	13 818 565
Consolidation du CTC et RICC (Note 18)		-	107 618
Ajustement de la période antérieure (Note 19)		-	(3 105 503)
SURPLUS ACCUMULÉ, fin de l'exercice		11 201 550 \$	10 738 309 \$

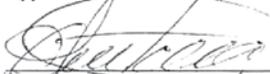
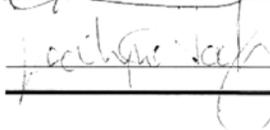
COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR

État de la situation financière consolidé

Au 31 décembre

	2023	2022 (Retraité)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Note 3)	1 265 132 \$	998 130 \$
Investissements (Note 4)	3 461 992	3 301 365
Comptes à recevoir	696 438	757 518
Sommes à recevoir des agences gouvernementales (Note 5)	163 454	154 521
Actifs pour allocation de retraite (Note 12)	267 400	225 900
Actifs au plan d'éducation et de communication (Note 6)	74 019	71 047
Fonds tenus en fiducie (Note 7)	74 288	72 636
Actif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture (Note 8)	8 972 886	8 056 401
	14 975 609	13 637 518
PASSIFS		
Emprunts bancaires (Note 9)	876 580	1 422 581
Comptes à payer et frais courus	540 013	472 464
Dette à long terme (Note 10)	6 539 000	6 624 000
Congés de maladie courus (Note 11)	81 500	109 000
Revenus perçus d'avance (Note 13)	286 000	210 193
Fonds tenus en fiducie (Note 7)	74 288	72 636
Passif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture (Note 14)	13 391 259	12 693 137
	21 788 640	21 604 011
DETTE NETTE (Page 6)	(6 813 031)	(7 966 493)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Note 21)	51 733 973	50 230 544
Amortissement cumulé	(33 909 525)	(31 700 711)
	17 824 448	18 529 833
Frais payés d'avance	190 133	174 969
	18 014 581	18 704 802
SURPLUS ACCUMULÉ	11 201 550 \$	10 738 309 \$

Approuvé au nom du conseil:

 Administrateur Administrateur

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR		
État de la variation de la dette nette consolidé		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2023	2022
Surplus (déficit) annuel	463 241 \$	(82 371)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 503 430)	(1 452 775)
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 208 814	2 291 536
	1 168 625	756 390
Acquisition des frais payés d'avance	(15 163)	(145 801)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	1 153 462	610 589
DETTE NETTE, début de l'exercice	(7 966 493)	(4 004 646)
Consolidation du CTC et RICC (Note 18)	-	107 618
Ajustement de la période antérieure (Note 19)	-	(3 105 503)
Augmentation des immobilisations corporelles en raison de l'ajustement de la période antérieure	-	(1 574 551)
DETTE NETTE, fin de l'exercice	(6 813 031)\$	(7 966 493)\$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
État des flux de trésorerie consolidé
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2023	2022 (Retraité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENTS		
Surplus (déficit) annuel	463 241 \$	(82 371)\$
Amortissement des immobilisations corporelles	2 208 814	2 291 536
Comptes à recevoir	61 081	(169 373)
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	(8 933)	(23 613)
Ajustement pour la consolidation du CTC et RICC	-	107 618
Frais payés d'avance	(15 164)	(145 802)
Comptes à payer et frais courus	67 549	(31 677)
Revenus perçus d'avance	75 807	122 224
Congés de maladie courus	(27 500)	1 645
Actif pour allocation de retraite	(41 500)	(126 100)
	2 783 395	1 944 087
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 503 430)	(1 452 775)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(546 001)	401 753
Passif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture	698 122	661 728
Remboursement de la dette à long terme	(775 000)	(780 000)
Produit d'émission de la dette à long terme	690 000	-
	67 121	283 481
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation dans les investissements	(160 627)	107 556
Actifs au plan d'éducation et de communication	(2 972)	557
Actifs au titre des activités de fermeture et d'après fermeture	(916 485)	(687 326)
	(1 080 084)	(579 213)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE		
	267 002	195 580
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE, début de l'exercice	998 130	802 550
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE, fin de l'exercice	1 265 132 \$	998 130 \$

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Commission de services régionaux Chaleur a été constituée le 1er janvier 2013, découlant d'un processus de réforme de la gouvernance locale. La Commission a pour rôle d'assurer ou d'améliorer la prestation des services obligatoires aux différentes localités, de faciliter les ententes de services entre celles-ci et de faciliter la collaboration régionale. Les services obligatoires offerts par les CSR sont l'aménagement régional, l'aménagement local dans le cas du DRC, la gestion des déchets solides, la planification des mesures d'urgence ainsi que la collaboration en matière de services de police, la planification et le partage des coûts des infrastructures régionales de sport, de loisirs et de culture; d'autres services pourraient s'ajouter à cette liste.

En vertu d'un arrêté ministériel découlant des articles 41 et 48 de la *Loi sur la prestation de services régionaux*, LN-B 2012, c 37, tous les actifs, passifs, droits, obligations, pouvoirs et responsabilités de la Commission de gestion des déchets solides Népisiguit-Chaleur et de la Commission du district d'aménagement de Belledune ont été transférés et sont devenus les actifs, passifs, droits, obligations, pouvoirs et responsabilités de la Commission, à compter du 1er janvier 2013.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Commission reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'institut canadien des comptables professionnels agréés.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Commission et sur les changements à cet égard. L'état de la situation financière consolidé comprend tous les passifs et actifs de la Commission.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Commission sont les suivants :

(a) Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses, les variations de la dette nette et des flux de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Commission et qui sont la propriété de la Commission ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interfonds et organisationnels ont été éliminés.

(b) Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Ministre des gouvernements locaux le 25 novembre 2022.

(c) Constatation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

(d) Constatation des dépenses

L'inscription des dépenses se fait selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les engagements de l'année en cours relatifs à des biens et à des services sont comptabilisés à la date du bilan

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance comprennent des fonds reçus pour des fins prescrites pour lesquelles les dépenses reliées n'ont pas encore été encourues.

(f) Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission se composent de l'encaisse, de placements à court terme, des comptes à recevoir, des comptes à payer et frais courus, des sommes à recevoir des agences gouvernementales et de dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à d'importants risque de taux d'intérêt, risque de taux de change ou risque de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Commission est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Commission minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

(h) Encaisse et équivalents d'encaisse

Encaisse et équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

(i) Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la Commission a adopté les dispositions du CSP, chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	<u>Année</u>
Terrains	S/O
Améliorations de terrains	20 - 30 années
Bâtiments	20 - 47 années
Chemins	20 - 47 années
Machineries et équipements	5 - 47 années
Véhicules	5 - 20 années
Matériels, logiciels et équipements de télécommunication	2.5 années
Gestion des déchets:	
Cellules d'enfouissement	2.5 années
Système de collecte du lixiviat	20 - 43 années
Processus de traitement	20 - 47 années
Installations de production d'électricité	20 - 30 années

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(i) Immobilisations corporelles (suite)

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

La Commission a un seuil de capitalisation de 5 000 \$. Tout élément acheté en dessous de ce seuil est comptabilisé comme une charge pendant l'exercice où il est acquis. Seule exception : les groupes d'actifs qui comprennent des actifs de même nature.

Les subventions, les dons de promoteurs de lotissement et les apports d'autres tiers sont tous comptabilisés comme un produit au cours de l'exercice où la charge liée à l'immobilisation est engagée. Le coût entier de l'immobilisation est capitalisé au cours de l'exercice où l'immobilisation est pratiquement achevée et mise en service.

Aucune charge d'amortissement n'est calculée sur les acquisitions de l'exercice courant.

(j) Information sectorielle

La Commission offre une grande gamme de services à ses clients. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Commission sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services offerts sont fournis par les départements suivants :

Services régionaux

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Commission. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiles.

Services de gestion des déchets solides

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Installations de production d'électricité

Cette section est responsable de la production d'électricité à partir du méthane au site d'enfouissement.

Développement communautaire & Transport

Ce département est responsable de l'ensemble des initiatives communautaires dans la région. Il soutient les différentes initiatives locales et favorise la création de communautés dynamiques et attrayantes, tout en mettant l'accent sur l'inclusivité. En plus de contribuer à améliorer l'accessibilité aux différents services de la région par sa gestion d'un service de transport communautaire, ce département travaille activement à vaincre la pauvreté en réalisant différents projets communautaires avec l'aide de différents partenaires. Il œuvre également à l'implantation d'un service de transport public qui devrait être opérationnel dans un futur rapproché.

Développement économique et tourisme

Ce département soutient les initiatives touristiques et entrepreneuriales. Au niveau du développement économique, il comprend l'importance de la croissance démographique en favorisant l'innovation ainsi qu'en créant un environnement accueillant pour les nouveaux résidents. Au niveau du tourisme, il travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur pour promouvoir les attraits touristiques de la région et développer de nouvelles infrastructures qui positionne la région Chaleur en tant que destination incontournable.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(j) Information sectorielle (suite)

Soutien au partage des coûts – infrastructures sportives, récréatives et culturelles

Les coûts liés à ces infrastructures seront partagés en fonction de l'assiette fiscale et d'une formule démographique. De tels modèles de partage des coûts ne seront mis en place que si la communauté hôte est disposée à fournir un rôle de supervision à un comité représentant toutes les entités impliquées dans l'arrangement financier.

Autres services volontaires

La CSRC est encouragée à continuer de favoriser la collaboration dans d'autres domaines. Par exemple, les efforts couronnés de succès en matière de partage des coûts pour les aéroports, l'application des arrêtés municipaux, les services d'ingénierie ou les systèmes d'information géographique (SIG) sont autant d'initiatives régionales concluantes que la CSRC devrait continuer de renforcer.

Sécurité publique

Par le biais d'un comité de sécurité publique, la CSRC travaille en partenariat avec les différents organismes de sécurité publique et les services d'urgence de la région dans le but d'assurer un environnement sécuritaire pour tous les résidents.

Aménagement et urbanisme

Ce département veille à un aménagement du territoire équilibré, préserve les espaces verts, favorise la mixité sociale et assure un accès équitable aux services et aux infrastructures. Il a comme vision de planifier l'aménagement et le développement du territoire de manière à protéger la population des aléas climatiques et à favoriser la rentabilité économique des infrastructures locales et régionales. Également, il a pour mandat d'administrer les arrêtés de zonage, de construction, de lotissement et les plans ruraux pour les villes, villages et territoires non incorporés participants.

(k) Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Commission dispose d'un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la Note 11, une contribution pour services à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la Note 12.

3. ENCAISSE

	2023	2022
Encaisse (affectée) (Note 24)	858 705 \$	618 551 \$
Encaisse (non affectée)	406 427	379 579
	1 265 132 \$	998 130 \$

4. INVESTISSEMENTS

	2023	2022
Dépôt à terme, 4,90%, venant à échéance le 6 juin 2024	36 592 \$	35 458 \$
Dépôt à terme, 5,30%, venant à échéance le 8 décembre 2025	386 501	379 070
Dépôt à terme, 5,75%, venant à échéance le 9 décembre 2024	803 350	764 112
Dépôt à terme, 5,25%, venant à échéance le 9 décembre 2024	2 223 489	2 114 587
Intérêts courus à recevoir	12 060	8 138
	3 461 992 \$	3 301 365 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

5. SOMMES À RECEVOIR DES AGENCES GOUVERNEMENTALES

	2023	2022
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	163 454 \$	154 521 \$

6. ACTIFS AU PLAN D'ÉDUCATION ET DE COMMUNICATION

	2023	2022
Encaisse	47 \$	47 \$
Dépôt à terme, 4.30%, venant à échéance le 8 mai 2028	59 932	58 444
Dépôt à terme, 6.00%, venant à échéance le 8 juillet 2024	11 026	10 863
Intérêts courus à recevoir	3 014	1 693
	74 019 \$	71 047 \$

Tel que requis par le ministère de l'Environnement et conformément à l'accord de service d'enfouissement sanitaire en date du 10 mai 1995 entre la commission, la Corporation des déchets solides de Restigouche, la Commission de gestion des déchets solides de la Péninsule acadienne et la Northumberland Solid Waste Commission, les montants mentionnés ci-haut sont retenus pour créer, conjointement, un plan d'éducation et de communication.

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externes sont constatées à titre de revenus perçus d'avance et sont reconnues comme revenus dans l'exercice où elles sont utilisées aux fins prescrites.

7. FONDS TENUS EN FIDUCIE

La Commission a conclu une entente avec Elmtree Environmental Ltd. pour l'opération d'installation de traitement de sol contaminé. Selon cette entente, Elmtree Environmental Ltd. se doit de créer un fonds de réserve environnemental spécial qui sera tenu en fiducie par la Commission. Les fonds tenus en fiducie représentent le solde du fonds de réserve environnemental spécial au 31 décembre 2023.

8. ACTIFS AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS FERMETURE

	2023	2022
Dépôt à terme, 5.25%, venant à échéance le 15 novembre 2027	8 423 629 \$	8 003 447 \$
Dépôt à terme, 5.60%, venant à échéance le 16 novembre 2027	490 139	-
Intérêts courus à recevoir	59 118	52 954
	8 972 886 \$	8 056 401 \$

Le passif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture excède l'actif affecté par 4 418 373 \$ (4 636 736 \$ en 2022). Cette différence représente le changement à la norme SP 3280.

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

9. EMPRUNTS BANCAIRES

	2023	2022
Marge de crédit - fonds de capital	436 794 \$	696 990 \$
Marge de crédit - fonds de capital	435 171	665 630
Marge de crédit - installations de production d'électricité	4 615	59 960
	876 580 \$	1 422 580 \$

La Commission a une marge de crédit autorisée au taux de base plus 0,00% de 700 000 \$ pour le fonds de fonctionnement, dont 700 000 \$ est inutilisée au 31 décembre 2023 (700 000 \$ en 2022).

La Commission a une marge de crédit autorisée au taux de base plus 0,00% de 4 368 000 \$ ayant un montant maximum autorisé de 1 004 000\$ au 31 décembre 2023 pour le fonds de capital, dont 567 206 \$ est inutilisée au 31 décembre 2023 (3 671 010 \$ en 2022).

La Commission a une marge de crédit autorisée au taux de base d'UNI plus 0,00% de 825 000 \$ pour le fonds de capital, dont 389 829\$ est inutilisée au 31 décembre 2023 (159 370\$ en 2022).

La Commission a une marge de crédit autorisée au taux de base plus 0,00% de 3 433 000 \$ pour le fonds de l'installations de production d'électricité, dont 3 428 385\$ est inutilisée au 31 décembre 2023 (3 373 040 \$ en 2022).

La Commission a une marge de crédit autorisée au taux de base plus 0,00% de 1 594 000 \$ n'ayant aucun montant maximum autorisé au 31 décembre 2023 pour le fonds de fonctionnement, dont 1 594 000\$ est inutilisée au 31 décembre 2023.

10. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
BH 48, 1.35% - 3.80%, dû en 2032, DC#11-0054 et DC#11-0066	365 000 \$	399 000 \$
BJ 47, 1.25% - 3.70%, DC#12-0060, remboursé au courant de l'année	-	81 000
BL 46, 1.20% - 3.70%, dû en 2034, DC#13-0001 et DC#13-0036	770 000	929 000
BQ 52, 1.20% - 2.70%, dû en 2027, DC#16-0042	390 000	482 000
BT 39, 2.10% - 3.45%, dû en 2028, DC#17-0058	940 000	1 111 000
BU 40, 2.55% - 3.70%, dû en 2038, DC#17-0076	2 587 000	2 719 000
BY 47, 0.50% - 1.80%, dû en 2030, DC#09-0146 et DC#19-0034	669 000	760 000
CA 38, 0.85% - 2.38%, dû en 2031, DC #10-0034 et DC#11-0066	128 000	143 000
CA 23, 4.228% - 5.115%, dû en 2033, DC #22-0025	690 000	-
	6 539 000 \$	6 624 000 \$

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements de capital requis à l'échéance sur ces certificats de dette sont les suivants:

2024	766 000 \$
2025	674 000
2026	695 000
2027	714 000
2028	630 000
Après	3 060 000
	<hr/>
	6 539 000 \$

L'approbation de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue pour les dettes à long terme apparaissant à l'état de la situation financière consolidé.

11. CONGÉS DE MALADIE COURUS

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,5 jours par mois pour les employé(e)s non syndiqués. Les employé(e)s peuvent accumuler un maximum de 240 jours. Tous les employé(e)s non syndiqués embauchés avant 2013 sont éligibles à prendre un congé avec solde pour une durée égale à leurs congés de maladie accumulés jusqu'à un maximum de 6 mois (120 jours de travail). Cet avantage n'est pas disponible pour les employé(e)s engagé après 2013.

Les employé(e)s syndiqués accumulent les congés de maladie à raison de 1,25 jours par mois et peuvent accumuler un maximum de 200 jours. Ils ne sont pas éligibles à prendre un congé avec solde pour une durée égale à leurs congés de maladie accumulés

Une évaluation actuarielle a été réalisée sur le plan des employés en conformité avec SP 3255. La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités projetées au prorata des services à l'usage prévu. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme l'augmentation des taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Commission.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit:

- augmentation des salaires annuels de 3.00%;
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,52%;
- la proportion de jours de maladie accumulés utilisés pour chaque année est 7.5 jours pour les services d'aménagement et planification et 7,5 jours pour les services de gestion des déchets solides par employé(e) par année;
- nous supposons aucune cessation d'emploi, mortalité ou invalidité précédant la retraite;
- l'âge de retraite est de 60 ans, ou un an après la date d'évaluation si l'âge est de 60 ans ou plus.

Le congé de maladie est un bénéfice non financé. Il n'y a donc aucun actif applicable. Les bénéfices sont payés par les revenus généraux lorsqu'ils viennent à échéance. Le passif non financé était 81 500 \$ au 31 décembre 2023 (109 000 \$ au 31 décembre 2022).

12. ACTIFS POUR ALLOCATION DE RETRAITE

La Commission finance un régime de pension contributif à prestations déterminées pour pratiquement tous ses employés dans le cadre du régime de retraite des municipalités du NB. Les employés font une contribution égale à environ 7,60 % de leur salaire et la Commission verse un montant égal aux sommes des cotisations salariales versées par les employés.

La Commission a contribué un montant estimé de 147 000 \$ pour 2023 (141 800 \$ en 2022). Le total des paiements de prestations versées aux retraités en 2023 était 64 500 \$ (62 300 \$ en 2022).

Des évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité sont faites tous les trois ans à l'aide de la méthode de prestations prévues proportionnellement aux services. La plus récente évaluation actuarielle a été préparée le 7 décembre 2023 et, à ce moment, le régime de retraite avait une obligation au titre des prestations constituées de 3 246 500 \$. La Commission était en situation de provisionnement net comme suit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023:

	Estimé 2023
Valeur au marché de l'actif du régime	2 943 700 \$
Obligation au titre des prestations constituées	3 246 500
Situation de capitalisation	(302 800)
Gains actuariels non amortis	570 200
Surplus du régime de retraite	267 400 \$

L'évaluation actuarielle était fondée sur un certain nombre d'hypothèses à propos d'événements futurs tels que les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. Les hypothèses qui ont été utilisées correspondent aux meilleures estimations de la Commission.

Les hypothèses les plus importantes de l'évaluation étaient les suivantes :

- augmentation des salaires annuels de 3%;
- le taux d'inflation attendu est de 2,10%;
- le taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6,15%;
- le taux de rendement net attendu est de 6,15%;
- l'âge de retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi.

	Estimé 2023
Coût du service courant de l'employeur	42 900 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations	184 500
Rendement attendu des actifs	(163 900)
Pertes d'expérience	43 900
Charges du plan de retraite	107 400 \$

13. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2023	2022
Plan d'éducation et de communication	74 015 \$	71 042 \$
Fonds affectés aux besoins de traduction	13 610	16 370
Transport régional (l'an passé : CTC / RICCC)	66 698	88 461
Tourisme/ Développement économique	131 677	34 320
	286 000 \$	210 193 \$

14. PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS FERMETURE

La Commission est responsable de la surveillance continue et du traitement du site à la suite de sa fermeture.

Les obligations comptabilisées des coûts d'après fermeture ont été déterminés sur la base de coûts estimés d'après fermeture de 31 539 931 \$ en dollars futurs requis au 31 décembre 2039 pour le financement des dépenses d'après fermeture du site.

Afin de se conformer aux exigences de la nouvelle norme SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour ses coûts après clôture, un actif a été enregistré aux livres. Cet actif est amorti sur une période de 40 ans, correspondant à la durée de vie utile du site.

Les coûts d'après fermeture sont actualisés à un taux de 5,5 % pour une évaluation courante de 13 391 258 \$ (12 693 136 \$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, la dette d'après fermeture est de 13 391 259 \$ (12 693 137 \$ en 2022) que la Commission de services régionaux Chaleur a financé avec des dépôts à terme d'une valeur marchande de 8 972 886 \$ (8 056 401 \$ en 2022) et qui viennent à échéance le 15 et 16 novembre 2027, pour un déficit de 4 418 373 \$ (déficit de 4 636 736 \$ en 2022) basé sur le prix du marché à la fin de l'année.

Les détails relatifs aux conditions importantes ainsi qu'à l'exposition au risque de taux d'intérêt et de crédit pour les bons au trésor et les dépôts à terme sont les suivants :

	Intérêt à recevoir de base	2023 Taux effectif	2022 Taux effectif
Dépôt à terme	à maturité	Voir Note 8	Voir Note 8

L'exposition maximale au risque de crédit serait la juste valeur indiquée ci-dessus.

En 2009, une étude indépendante a été effectuée afin de réévaluer la capacité du site, la durée de vie restante du site ainsi que le total des dépenses estimatives rattachées aux activités de fermeture et d'après fermeture du site.

15. RELEVANT DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Commission est conforme aux normes comptables du CCSP. La Commission également tenue de se conformer aux dispositions du Manuel de l'information financière municipale prescrit par la province du Nouveau-Brunswick. Les différences de conventions comptables comprennent la méthodologie de comptabilisation des immobilisations corporelles et des transferts gouvernementaux. Les normes du CCSP exigent également la consolidation intégrale des fonds.

16. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

Selon la *Loi sur la prestation de services régionaux*, une commission qui fournit un service régional ne peut, pour couvrir ses dépenses d'exploitation, emprunter plus de 5 % du montant prévu au budget pour le service en question. Il s'ensuit que la Commission ne peut, pour couvrir les dépenses d'exploitation de son service de gestion des déchets solides, dépasser 25 % du montant prévu au budget d'un exercice financier. En 2023, la Commission s'est conformée aux limites prescrites.

Emprunt interfonds

Selon le Guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux, les emprunts interfonds doivent être remboursés l'année suivante, à moins que l'emprunt soit destiné à un projet d'immobilisation. Les montants à payer entre fonds sont conformes aux exigences.

17. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été modifiées pour s'adapter à la présentation de l'année courante. À l'exception de ce qui est mentionné dans la note suivante, ces changements n'affectent pas les résultats de l'année précédente.

18. CONSOLIDATION DU CTC/RICC

En date du 1er avril 2022, la Coopérative Transport Chaleur (CTC) et le Réseau d'inclusion communautaire Chaleur (RICC) ont été consolidés avec la Commission de services régionaux chaleur. Voici le sommaire de ce qui a été transféré à la Commission à cette date :

Encaisse	179 762 \$
Comptes à recevoir	3 692
Véhicule	45 961
Comptes à payer	(33 437)
Revenus perçus d'avance	(88 360)
Surplus transféré à la Commission de la CTC/RICC	107 618 \$

19. MODIFICATION COMPTABLE

Au 1er janvier 2023, la Commission a adopté la nouvelle norme SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour ses coûts après clôture. Ces changements ont créé un ajustement à l'année antérieure et une modification des immobilisations corporelles, du passif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture, au coûts après clôture et à la dépense d'amortissement.

La Commission a adopté la nouvelle norme retrospectivement. Les détails sont comme suit :

	Au 31 décembre 2022		
	Montant présenté	Retraitement	Montant retraité
BILAN			
Immobilisations corporelles	46 525 745	3 704 799	50 230 544
Amortissement cumulé	(29 477 844)	(2 222 867)	(31 700 711)
Passif au titre des activités de fermeture et d'après fermeture	8 056 401	4 636 736	12 693 137
	Exercice terminé le 31 décembre 2022		
	Montant présenté	Retraitement	Montant retraité
ÉTAT DES RÉSULTATS			
Coûts après clôture	680 530	(16 899)	663 631
Amortissement	2 198 917	92 619	2 291 536

20. RÉCONCILIATION DU SURPLUS DES FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Dette nette (Page 6)	(6 813 031)\$	(7 966 493)\$
Ajustement:		
Dettes à long terme	6 539 000	6 624 000
Frais payée d'avance	190 133	174 969
Ajustement suite à la consolidation du CTC/RICC	(61 657)	(61 657)
Ajustement de la période antérieure	3 105 503	3 105 503
Augmentation des immobilisations corporelles en raison de l'ajustement de la période antérieure	1 574 551	1 574 551
Ajustement de la provision pour coût après clôture	(16 899)	(16 899)
Actif net courant	4 517 600	3 433 974
Moins:		
Surplus (déficit) de l'année antérieure:		
- Collaboration et planification régionale	148 495	79 862
- Aménagement et planification	54 659	80 705
- Installations de production d'électricité	32 842	(20 989)
- Gestion des déchets solides	184 235	243 320
- Tourisme/Développement économique	55 388	48 176
- CTC/RICC	597	-
Passifs à court terme nets du fonds de capital	(929 636)	(1 357 774)
Fonds de réserve	4 284 390	3 884 458
	3 830 970	2 957 758
Surplus du fonds de fonctionnement	686 630 \$	476 216 \$
Surplus de l'année courante:		
- Services régionaux	45 874 \$	- \$
- Services collaboratifs et d'aménagement régional	6 473	148 495
- Services de planification (l'an passé : Aménagement et planification)	56 319	54 659
- Installations de production d'électricité	(47 068)	32 842
- Gestion des déchets solides	538 135	184 235
- Tourisme (l'an passé : Tourisme/Développement économique)	8 351	55 388
- CTC/RICC	-	597
- Développement économique	57 258	-
- Développement communautaire	187	-
- Transport régional	145	-
- Comité de sécurité publique	10 782	-
- Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	10 174	-
	686 630 \$	476 216 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

21. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain		Bâtiments		Véhicules		Améliorations de terrains		Matériels informatiques		Machineries et équipements		Chemins		Gestion des déchets		Installations de production d'électricité		2022		
																			Total	Total	
COÛT																					
Solde au début de l'exercice	159 089 \$	2 721 039 \$	439 759 \$	772 064 \$	56 474 \$	3 480 026 \$	5 517 373 \$	33 863 921 \$	3 220 798 \$	50 230 543 \$	48 777 769 \$										
Plus: Ajouts nets au cours de l'exercice	-	-	-	8 000	-	9 073	-	1 392 617	93 740	1 503 430	1 452 775										
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	159 089	2 721 039	439 759	780 064	56 474	3 489 099	5 517 373	35 256 538	3 314 538	51 733 973	50 230 544										
AMORTISSEMENT CUMULÉ																					
Solde au début de l'exercice	-	1 121 641	370 850	297 703	53 662	2 374 682	2 471 526	24 403 898	606 749	31 700 711	29 409 175										
Plus: Amortissement au cours de l'exercice	-	89 257	18 368	34 211	1 125	216 626	206 155	1 494 542	148 530	2 208 814	2 291 536										
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	1 210 898	389 218	331 914	54 787	2 591 308	2 677 681	25 898 440	755 279	33 909 525	31 700 711										
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 089 \$	1 510 141 \$	50 541 \$	448 150 \$	1 687 \$	897 791 \$	2 839 692 \$	9 358 098 \$	2 559 259 \$	17 824 448 \$	18 529 833 \$										

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

22. RÉCONCILIATION DU SURPLUS (DÉFICIT) DE L'ANNÉE

	Fonds de fonctionnement										2023 Total (suite à la page 21)	
	Services régionaux	Services collaboratifs et d'aménagement régional	Services de planification	Gestion des déchets solides	Production d'électricité	Tourisme	Développe- ment économique	Développe- ment commu- nautaire	Transport régional	Comité de sécurité publique		Infrastructures sportives, récréatives et culturelles
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL DE 2023 AUX FINS DES EXIGENCES DU CCSP	(403 367)\$	26 473 \$	43 087 \$	2 669 555 \$	105 921 \$ (21 637)\$	77 207 \$	6 054 \$	7 186 \$	13 129 \$	12 521 \$	2 536 129 \$
Surplus - deuxième exercice précédent	79 862	-	80 705	243 320 (20 989)	48 176	-	-	-	-	-	431 074
Transfert inter-fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Fonds de fonctionnement général au fonds de production d'électricité	-	-	-	(150 000)	150 000	-	-	-	-	-	-	-
-Fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général	(100 000)	(20 000)	-	(75 000)	-	-	-	-	-	-	-	(195 000)
-Fonds de réserve de fonctionnement général au fonds de fonctionnement général	-	-	-	36 500	-	-	-	-	-	-	-	36 500
-Fonds de réserve de capital général au fonds de production d'électricité	-	-	-	-	93 740	-	-	-	-	-	-	93 740
Fonds de production d'électricité au fonds de réserve de capital général	-	-	-	-	(150 000)	-	-	-	-	-	-	(150 000)
Fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général	-	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-	-	(500 000)
Fonds de réserve de capital général au fonds de fonctionnement général	-	-	-	450 000	-	-	-	-	-	-	-	450 000
Fonds de fonctionnement général au fonds de capital général	-	-	-	(1 138 000)	-	-	-	-	-	-	-	(1 138 000)
Remboursement de la dette à long terme	469 379	-	(67 473)	346 167)	132 000)	(18 188)	(19 949)	(5 867)	7 041)	(2 347)	(2 347)	775 000)
Réparation des services corporatifs Transfert pour les achats capitaux faits du fonds de fonctionnement général et du fonds production d'électricité	-	-	-	(9 073)	(93 740)	-	-	-	-	-	-	(102 813)
Total ajustements au surplus (déficit de l'exercice 2023)	449 241 \$ (20 000)\$	13 232 \$ (2 131 420)\$	152 989)\$	29 988 \$ (19 949)\$	(5 867)\$	7 041)\$	2 347)\$ (2 347)\$ (1 849 499)\$
SURPLUS (DÉFICIT) DES FONDS POUR L'ANNÉE 2023	45 874 \$	6 473 \$	56 319 \$	538 135 \$ (47 068)\$	8 351 \$	57 258 \$	187 \$	145 \$	10 782 \$	10 174 \$	686 630 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

22. RÉCONCILIATION DU SURPLUS (DÉFICIT) DE L'ANNÉE (suite)

	Fonds de fonctionnement		Aménagement et planification				2023 Total
	2023 Total (De la page 20)	Capital	Fonds de réserve générale		Fonds de réserve générale		
			Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL DE 2023 AUX FINS DES EXIGENCES DU CCSP	2 536 129 \$ (2 208 060)\$	-	-	108 901 \$	26 271 \$	463 241 \$
Surplus - deuxième exercice précédent	431 074	-	-	-	-	-	431 074
Transfert inter-fonds:							
-Fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général	(195 000)	-	20 000	-	175 000	-	-
-Fonds de réserve de fonctionnement général au fonds de fonctionnement général	36 500	-	-	(36 500)	-	-	-
-Fonds de réserve de capital général au fonds de production d'électricité	93 740	-	-	-	(93 740)	-	-
-Fonds de production d'électricité au fonds de réserve de capital général	(150 000)	-	-	-	150 000	-	-
-Fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général	(500 000)	-	-	-	500 000	-	-
-Fonds de réserve de capital général au fonds de fonctionnement général	450 000	-	-	-	(450 000)	-	-
-Fonds de fonctionnement général au fonds de capital	(1 138 000)	1 138 000	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(775 000)	775 000	-	-	-	-	-
Transfert pour les achats capitaux faits du fonds de fonctionnement général et du fonds production d'électricité	(102 813)	102 813	-	-	-	-	-
Depense d'amortissement	-	2 208 813	-	-	-	-	2 208 813
Total d'ajustements au surplus (déficit) de l'année 2023	(1 849 499)\$	4 224 626 \$	20 000 \$	-	138 500 \$	106 260 \$	2 639 887 \$
SURPLUS DES FONDS POUR L'ANNÉE 2023	686 630 \$	2 016 566 \$	20 000 \$	-	247 401 \$	132 531 \$	3 103 128 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

23. TABLEAU DES INFORMATIONS SECTORIELLES

	Services régionaux	Services collaboratifs et d'aménagement régional	Services de planification	Gestion des déchets solides	Production d'électricité	Mandat régional				Comité de sécurité publique	Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	2022 Total
						Tourisme	Développement économique	Développement communautaire	Transport régional			
REVENUS												
Vente de services	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4 783 121	\$ 355 120	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 5 138 241
Frais factures aux membres	152 872	42 461	548 376	1 579 920	-	101 959	117 682	10 865	12 340	13 547	11 026	2 591 048
Autres revenus	-	-	117 174	550 186	45	173 519	555 030	133 008	131 599	16 740	259 618	1 936 919
Intérêts	-	-	-	581 690	-	-	-	-	-	-	-	581 690
	152 872	42 461	665 550	7 494 917	355 165	275 478	672 712	143 873	143 939	30 287	270 644	10 247 898
DÉPENSES												
Salaires et bénéfices	326 136	15 988	398 625	1 485 077	-	93 521	238 721	60 010	92 667	17 158	12 127	2 740 030
Biens et services	224 103	-	209 944	2 262 629	152 246	127 216	97 308	19 680	17 478	-	245 996	3 356 600
Amortissement	-	-	-	2 060 283	148 530	-	-	-	-	-	-	2 208 813
Intérêts	-	-	-	120 377	94 156	-	-	-	-	-	-	214 533
Autres	6 000	-	13 894	821 356	2 842	76 377	259 475	58 129	26 608	-	-	1 264 681
	556 239	15 988	622 463	6 749 722	397 774	297 114	595 504	137 819	136 753	17 158	248 123	9 784 657
SURPLUS (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE ()	403 367	26 473	43 087	745 195	42 609	21 636	77 208	6 054	7 186	13 129	12 521	463 241

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

24. ÉTAT DES RÉSERVES

	Aménagement et planification				Total 2022
	Fonctionnement	Capital	Fonds de réserve générale	Total 2023	
ACTIFS (PASSIFS)					
Encaisse	58 000 \$	- \$	330 878 \$	858 705 \$	618 551 \$
Dépôts à terme	-	-	3 413 340	3 413 340	3 257 769
Intérêts courus à recevoir	-	-	12 059	12 059	8 138
À recevoir du fonds de fonctionnement général	-	-	286	286	-
SURPLUS ACCUMULÉS	58 000 \$	- \$	469 827 \$	4 284 390 \$	3 884 458 \$
REVENUS					
Intérêts	- \$	- \$	26 271 \$	135 172 \$	32 304 \$
Transfert du fonds de fonctionnement général	20 000	-	175 000	695 000	300 000
Transfert du fonds de fonctionnement pour les installations de production d'électricité	-	-	150 000	150 000	85 000
DÉPENSES					
Transfert au fonds de fonctionnement général	20 000	-	676 271	980 172	417 304
Transfert au fonds de fonctionnement pour les installations de production d'électricité	-	-	36 500	486 500	140 000
SURPLUS POUR L'ANNÉE	20 000 \$	- \$	247 401 \$	399 932 \$	245 304 \$

Nom de l'investissement	Montant du principal	Taux d'intérêt	Maturité
Dépôt à terme	386 501 \$	5,30%	8 décembre 2025
Dépôt à terme	803 350 \$	5,75%	9 décembre 2024
Dépôt à terme	2 223 489 \$	5,25%	9 décembre 2024
Encaisse	858 705 \$	-	S/O

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

24. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de réserve de l'installation de production d'électricité (Résolution du 2 février 2023):
Proposé par Charles Doucet, appuyé par Daniel Guitard qu'une somme de 88 000\$ plus taxe soit transférée du fonds de réserve capital de l'installation de production d'électricité au fonds de fonctionnement de l'installation de production d'électricité. Le montant transféré fut de 93 740\$.

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de fonctionnement général (Résolution du 19 avril 2023):
Proposé par Charles Doucet, appuyé par Laura McNulty qu'une somme de 150 000\$ soit transférée du fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve capital.

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de fonctionnement de l'installation de production d'électricité (Résolution du 19 avril 2023):
Proposé par Charles Doucet, appuyé par Laura McNulty qu'une somme de 150 000\$ soit transférée du fonds de fonctionnement de l'installation de production d'électricité au Fonds de réserve capital.

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de réserve capital (Résolution du 19 avril 2023):
Proposé par Charles Doucet, appuyé par Laura McNulty qu'une somme de 450 000\$ soit transférée du Fonds de réserve capital au fonds de fonctionnement général.

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de réserve fonctionnement général (Résolution du 19 avril 2023):
Proposé par Charles Doucet, appuyé par Laura McNulty qu'une somme de 36 500\$ soit transférée du fonds de réserve de fonctionnement général au Fonds de fonctionnement général.

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de fonctionnement général (Résolution du 18 octobre 2023):
Proposé par Laura McNulty, appuyé par Kim Chamberlain qu'une contribution de 150 000\$ soit transférée du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital.

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de fonctionnement général - Gestion des déchets solides (Résolution du 2 novembre 2023):
Proposé par Nathalie Paulin, appuyé par Charles Doucet qu'un montant de 275 000\$ de surplus anticipé au 31 décembre 2023, pour la gestion des déchets solides, soit transféré du compte général de fonctionnement aux comptes suivants:

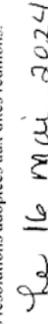
- Fond réserve de capital – 200 000\$
- Fond réserve de fonctionnement – 75 000\$

Résolution du conseil concernant la contribution du fonds de fonctionnement général - Corporatif et collaboratif (Résolution du 2 novembre 2023):
Proposé par Laura McNulty, appuyé par Nathalie Paulin qu'un montant de 120 000\$ de surplus anticipé au 31 décembre 2023, pour le service corporatif et collaboratif, soit transféré du compte général de fonctionnement aux comptes suivants:

- Fond réserve de fonctionnement corporatif: 100 000\$
- Fond de réserve de fonctionnement collaboratif: 20 000\$

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées aux dites réunions:


Jocelyne Fichay
Directrice générale
Commission de services régionaux Chaleur


Date

Sceau Municipal

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

25. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Services régionaux	Services collaboratifs et d'aménagement régional	Services de planification régionale	Gestion des déchets solides	Production d'électricité	Tourisme	Développement économique	Développement communautaire	Transport régional	Comité de sécurité publique	Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	Amortissement	Transferts	Total
REVENUS														
Ventes de services	117 345	42 461	548 376	1 396 250	698 677	101 958	117 683	10 865	12 339	13 547	11 025	-	-	5 281 677
Frais facturés aux membres	-	-	104 160	108 500	-	133 406	507 130	79 766	95 247	16 740	259 618	-	-	2 371 849
Autres revenus	-	-	-	250 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 304 567
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 900
Surplus - deuxième exercice précédent	79 862	-	80 705	243 320	-	48 176	-	-	-	-	-	-	(452 063)	-
Transfert des fonds internes	469 379	-	486 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(955 879)	-
	666 586	42 461	733 241	7 068 470	698 677	283 540	624 813	90 631	107 586	30 287	270 643	-	(1 407 942)	9 208 993
DÉPENSES														
Administration	626 206	-	135 410	669 932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 431 548
Gouvernance	39 730	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 730
Services collaboratifs et d'aménagement régional	-	42 461	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 461
Services de planification et d'inspection des bâtiments	-	-	527 358	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527 358
Coûts après clôture	-	-	-	741 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	741 039
Installations de production d'électricité	-	-	-	-	298 500	-	-	-	-	-	-	148 530	-	447 030
Services de gestion des déchets solides	-	-	-	3 128 800	-	-	-	-	-	-	-	2 060 283	-	5 189 083
Tourisme	-	-	-	-	-	265 352	-	-	-	-	-	-	-	265 352
Développement économique	-	-	-	-	-	-	604 864	-	-	-	-	-	-	604 864
Développement communautaire	-	-	-	-	-	-	-	90 631	-	-	-	-	-	90 631
Transport régional	-	-	-	-	-	-	-	-	100 545	-	-	-	-	100 545
Comité de sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 940	-	-	-	27 940
Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	268 296	-	-	268 296
Services financiers:	-	-	-	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000
- Mauvaises créances	-	-	-	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000
- Intérêts et frais bancaires	-	3 000	-	43 000	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	49 000
- Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres charges financières	-	-	-	115 984	94 188	-	-	-	-	-	-	-	-	210 172
- Transfert aux fonds internes	650	-	67 473	2 355 715	282 000	18 188	19 949	-	7 041	2 347	2 347	-	(2 755 710)	10 000
Déficit - deuxième exercice précédent	-	-	-	-	20 989	-	-	-	-	-	-	-	(20 989)	-
	666 586	42 461	733 241	7 068 470	698 677	283 540	624 813	90 631	107 586	30 287	270 643	2 208 813	(2 776 699)	10 049 049
SURPLUS (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE AJUSTÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	840 050

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

26. ANNEXE AUX REVENUS

	(Non audité) 2023 Budget	2023 Actuel	2022 Actuel
REVENUS			
<u>Vente de services</u>			
Frais de déversement - industriel, commercial et institutionnel	4 095 000 \$	4 222 072 \$	3 929 966 \$
Déchets de construction et de démolition	332 500	331 743	280 242
Production d'électricité	698 677	355 120	693 298
Matières recyclables	155 500	229 306	218 019
	5 281 677 \$	5 138 241 \$	5 121 525 \$
<u>Frais facturés aux membres</u>			
Frais de collaboration et planification régionales	159 806 \$	195 333 \$	205 463 \$
Frais des services locaux - planification et inspection des bâtiments	548 376	548 376	588 668
Frais de déversement	1 396 250	1 579 920	1 437 475
Promotion du tourisme	101 958	101 959	-
Services de développement économique	117 683	117 682	-
Services de développement communautaire	10 865	10 865	-
Services de transport régional	12 339	12 340	-
Comité de sécurité publique	13 547	13 547	-
Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	11 025	11 026	-
	2 371 849 \$	2 591 048 \$	2 231 606 \$
<u>Autres revenus</u>			
Planification locale et développement	104 160 \$	117 174 \$	11 212 \$
Déchets solides	108 500	550 186	127 405
Installations de production d'électricité	-	45	-
Promotion du tourisme	133 406	173 519	460 892
Services de développement économique	230 979	278 879	-
Services de développement communautaire	355 917	409 159	107 321
Services de transport régional	95 247	131 599	103 110
Comité de sécurité publique	16 740	16 740	-
Infrastructures sportives, récréatives et culturelles	259 618	259 618	-
Plan d'adaptation aux changements climatiques	-	-	89 344
	1 304 567 \$	1 936 919 \$	899 284 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

27. ANNEXE AUX DÉPENSES

	(Non audité) 2023 Budget	2023 Actuel	2022 Actuel
DÉPENSES			
<i>Administration</i>			
<i>Services corporatifs</i>			
<i>Administration</i>			
Bureau de la directrice générale	521 228 \$	326 328 \$	278 174 \$
<i>Gestion financière</i>			
Honoraires professionnels	16 000	19 293	14 548
<i>Autres</i>			
Honoraires professionnels	24 600	111 132	47 089
Relations publiques	9 500	8 427	7 568
Dépenses de bureau	46 678	45 891	47 200
Traduction	19 000	10 115	8 709
Mesure d'urgence régionales	10 500	-	20 312
Planification régionale	-	2 142	420
	110 278	177 707	131 298
<i>Planification locale</i>			
Honoraires professionnels	61 075	127 566	55 759
Relations publiques	7 500	6 753	12 773
Dépenses de bureau	66 835	60 197	92 800
	135 410	194 516	161 332
<i>Déchets solides</i>			
Administration	354 982	265 945	227 614
Assurance responsabilité civile	175 000	198 676	207 647
Honoraires professionnels	25 000	141 851	76 486
Dépenses de bureau	93 650	80 363	92 622
	648 632	686 835	604 369
	1 431 548 \$	1 404 679 \$	1 189 721 \$
<i>Services financiers</i>			
Intérêts et frais bancaires	49 000 \$	91 059 \$	50 268 \$
Intérêts sur la dette à long terme	210 172	214 533	213 026
Mauvaises créances (recouvrement)	4 000	-	(6 000)
Coût du financement temporaire	10 000	4 883	-
	273 172 \$	310 475 \$	257 294 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

27. ANNEXE AUX DÉPENSES (suite)

	(Non audité) 2023 Budget	2023 Actuel	2022 Actuel
DÉPENSES (suite)			
<u>Gouvernance</u>			
Honoraires	26 730 \$	24 517 \$	22 453 \$
Déplacement	2 500	4 473	2 058
Formation et perfectionnement	2 000	2 894	-
Autre	8 500	1 030	3 904
	39 730 \$	32 914 \$	28 415 \$
<u>Services collaboratifs et d'aménagement régional</u>			
Personnel	21 161 \$	15 988 \$	- \$
Honoraires	10 500	-	20 312
Autre	10 800	-	-
	42 461 \$	15 988 \$	20 312 \$
<u>Services de planification et d'inspection des bâtiments</u>			
Publicité	2 000 \$	2 003 \$	3 312 \$
Autres dépenses	8 000	10 982	2 038
Personnel	493 778	398 625	391 555
Comité consultatif en planification	10 500	8 270	4 722
Frais professionnels	3 500	75	-
Téléphone	1 080	898	-
Frais de déplacement	8 500	3 194	-
	527 358 \$	424 047 \$	401 627 \$
<u>Services de gestion des déchets solides</u>			
Amortissement	2 060 283 \$	2 060 283 \$	2 143 006 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	-	44 720	62 301
Déchets domestiques dangereux	20 000	4 555	15 142
Opérations d'enfouissement	669 000	689 581	604 726
Machineries et équipements	518 720	506 431	566 049
Autres dépenses	36 500	24 049	-
Personnel	1 310 580	1 219 133	1 171 804
Poste de pesage	47 000	44 222	29 307
Stations et bâtiments	467 500	499 829	413 514
Réacheminement des déchets	59 500	52 401	52 582
	5 189 083 \$	5 145 204 \$	5 058 431 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

27. ANNEXE AUX DÉPENSES (suite)

	(Non audité) 2023 Budget	2023 Actuel	2022 Actuel
DÉPENSES (suite)			
<u>Installations pour la production d'électricité</u>			
Amortissement	148 530 \$	148 530 \$	148 530 \$
Assurance	7 000	7 000	6 000
Machineries et équipements	247 000	138 065	222 438
Autres dépenses	6 200	6 422	2 961
Personnel	37 500	-	12 302
Téléphone et autres	800	759	-
	447 030 \$	300 776 \$	392 231 \$
<u>Mandat régional - Promotion du tourisme</u>			
Administration	137 715 \$	150 794 \$	200 731 \$
Autre	34 950	51 608	31 292
Personnel	92 687	94 712	167 545
	265 352 \$	297 114 \$	399 568 \$
<u>Mandat régional - Développement économique</u>			
Publicité	68 397 \$	56 409 \$	- \$
Intérêt et frais bancaires	-	209	-
Frais de bureau	19 000	18 046	-
Autres dépenses	86 500	240 691	-
Personnel	375 105	238 721	-
Frais professionnels	1 500	425	-
Loyer	29 970	32 467	-
Téléphone et autres	5 142	4 775	-
Frais de déplacement	19 250	3 760	-
	604 864 \$	595 503 \$	- \$
<u>Mandat régional - Développement communautaire (Anciennement le Réseau d'inclusion communautaire Chaleur)</u>			
Administration	- \$	290 \$	1 724 \$
Publicité	-	99	1 167
Frais de bureau	4 700	5 959	8 011
Autres	11 027	55 663	4 706
Personnel	62 159	60 010	49 185
Frais professionnels	4 400	3 118	-
Projets	-	3 128	37 553
Loyer	3 345	3 345	1 787
Téléphone et autres	2 500	1 889	1 533
Frais de déplacement	2 500	4 318	1 654
	90 631 \$	137 819 \$	107 320 \$

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

27. ANNEXE AUX DÉPENSES (suite)

	(Non audité) 2023 Budget	2023 Actuel	2022 Actuel
DÉPENSES (suite)			
<u>Services de transport régional</u> (Anciennement la Coopérative transport communautaire chaleur)			
Administration	5 200 \$	- \$	- \$
Publicité	-	331	625
Intérêts et frais bancaires	-	149	111
Frais de bureau	200	1 408	268
Autres	1 600	115	639
Personnel	79 700	92 667	57 705
Projet	-	7 790	10 000
Honoraires	-	3 060	911
Téléphone et autres	4 400	3 004	4 542
Frais de déplacement	2 500	3 639	1 811
Services de transport	6 945	24 590	25 901
	100 545 \$	136 753 \$	102 513 \$
<u>Comité de sécurité publique</u>			
Autre	10 800 \$	- \$	- \$
Personnel	17 140	17 158	-
	27 940 \$	17 158 \$	- \$
<u>Infrastructures de sport, récréatives et culturelles</u>			
Administration	245 996 \$	245 996 \$	- \$
Personnel	12 300	12 127	-
Honoraires	10 000	-	-
	268 296 \$	258 123 \$	- \$



Corporatif

702, rue Principale, suite 2
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1
info@csrchaleurrsc.ca

Tourisme

702, rue Principale, suite 2
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1
www.tourismechaleur.ca

Urbanisme (Construction)

702, rue Principale, suite 2
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1
+1 (506) 542-2688

Déchets Solides / Recyclage

1300, route 360
Allardville, N.-B. E8L 1H5
+1 (506) 725-2402